

# P

Procurement

# M

Management

# C

Consultant

- ✓ Passation de Marchés
- ✓ Gestion de Contrats
- ✓ Ingénierie

- ✓ ASSISTANCE
- ✓ FORMATION
- ✓ AUDIT
- ✓ COACHING

RÉPUBLIQUE DU CONGO  
PADEF – DON PRÊT 851-CG ET PRODER 3 (DSF 8019-CG)  
REVUE A POSTERIORI  
DE LA PASSATION DES MARCHÉS DES PROGRAMMES  
POUR L'ANNEE FISCALE 2014

## *Rapport de Mission*

*Décembre 2014*



**PADEF**

Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

**PADEF**

AMADOU DOUDOU SECK, Ingénieur, MBA-IP

## Sommaire

I. ABBREVIATIONS .....	3
Summary Executive .....	4
I. Contexte.....	7
II. Objectifs de la mission .....	7
III. Rappel des Termes de Référence .....	7
IV. Programme de la Mission .....	9
V. Mission proprement dite .....	10
Base de Travail .....	10
V.1 Le Système de la Passation de Marchés .....	12
V.2 Gestion de la fonction de la passation des marchés.....	13
V.3 La préparation de la Passation de Marchés.....	15
V.4 Le contrôle de la procédure de passation des marchés choisie .....	17
V.5 Le contrôle de la publicité et de la notification .....	18
V.6 Le contrôle des procédures d’attribution .....	20
V.7 Le contrôle de l’Archivage.....	22
V.8 Le Contrôle du Suivi des Contrats .....	24
V.9 Le contrôle sur le terrain.....	26
V.10 Seuil de la revue préalable.....	28
VI. ANNEXES .....	29
A. PLANS D’ARCHIVAGE.....	29
B. TABLEAU DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU CONSULTANT SUR LES CONTRATS DE L’ECHANTILLON AYANT FAIT L’OBJET D’OBSERVATIONS.....	32
D. TDRs de la Mission : .....	69
E. Mail d’annonce du FIDA au PADEF .....	73
F. Photos de visites de Terrain.....	74

## I. ABBREVIATIONS

<b>Sigles</b>	<b>Désignations</b>
<b>AMI</b>	<b>Avis de Manifestation d'Intérêt</b>
<b>ANO</b>	<b>Avis de Non Objection</b>
<b>AO(I)</b>	<b>Appel d'Offres (International)</b>
<b>AON</b>	<b>Appel d'Offres National</b>
<b>ARMP</b>	<b>Autorité de Régulation des Marchés Publics</b>
<b>CA</b>	<b>Chiffre d'Affaires</b>
<b>CCAG</b>	<b>Cahier des Clauses Administratives Générales</b>
<b>CCAP</b>	<b>Cahier des Clauses Administratives Particulières</b>
<b>CPC</b>	<b>Conditions Particulières du Contrat</b>
<b>DAO</b>	<b>Dossier d'Appel d'Offres</b>
<b>DDETP</b>	<b>Direction Départementale de l'Équipement et des Travaux Publics</b>
<b>DPAO</b>	<b>Données Particulières de l'Appel d'Offres</b>
<b>DP</b>	<b>Demande de Propositions</b>
<b>DQE</b>	<b>Devis Quantitatif Estimatif</b>
<b>IS</b>	<b>Instructions aux Soumissionnaires</b>
<b>NIC</b>	<b>Notes d'Information aux Consultants</b>
<b>PADEF</b>	<b>Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles</b>
<b>PAQ</b>	<b>Plan Assurance Qualité</b>
<b>PF</b>	<b>Point Focal</b>
<b>PIP</b>	<b>Procurement Implementation plan</b>
<b>PM</b>	<b>Passation de Marchés</b>
<b>PPM</b>	<b>Plan de Passation de marchés</b>
<b>PRODER</b>	
<b>PTBA</b>	<b>Plan de Travail et de Budget Annuel</b>
<b>PV</b>	<b>Procès verbal</b>
<b>RAF</b>	<b>Responsable Administratif et Financier</b>
<b>REOT</b>	<b>Rapport d'Évaluation des Offres Techniques</b>
<b>RP</b>	<b>Revue Préalable</b>
<b>TDR</b>	<b>Termes de Référence</b>
<b>UNGP</b>	<b>Unité Nationale de Gestion du Programme</b>
<b>US \$</b>	<b>Dollar Américain</b>

## Summary Executive

Le présent rapport donne les points de vue du consultant par rapport aux constats issus de l'exploitation des documents mis à sa disposition, des entretiens avec le personnel du PADEF et aussi des inspections de chantiers. A des fins académiques le consultant propose pour éradiquer certains dysfonctionnements constatés, des solutions ou des pistes de réflexions qui découlent des directives des Bailleurs mais aussi de sa forte expérience d'ingénieur de terrain qui a à la fois brassé la gestion des contrats et de l'exécution des travaux mais aussi la passation de marchés dans toutes ses dimensions.

Toutefois le consultant invite le PADEF de le rejoindre dans son cercle vertueux pour discuter de toute divergence de point de vue sur les constats et assertions développés par le consultant dans le présent rapport.

La mission confiée au consultant peut être considérée comme une mission d'audit préventive. Les constats et recommandations formulées par le consultant ont été développés dans le seul but de permettre au PADEF de se faire les réglages nécessaires lui permettant d'atteindre ses objectifs d'où la satisfaction des populations.

Selon notre analyse la passation de marchés telle que déroulée d'une manière générale par le PADEF constitue un risque substantiel pour l'atteinte des objectifs du programme. C'est à dire des carences modérées dans le processus de la passation de marchés (et/ou de gestion de contrat) du PADEF ont limité ou peuvent limiter l'exécution en temps utile ou efficace de certains objectifs majeurs mais des résolutions sont possibles.

Le tableau ci-après présente un état de nos constats et recommandations. Ces mêmes constats et recommandations sont développés dans le corps du rapport.

Objets	Constats	Recommandations
Système de la Passation de Marchés		
Gestion de la fonction de la Passation de Marchés	<p>Les dysfonctionnements constatés, ont limités l'exécution en temps utile des objectifs de la fonction de la Passation de Marchés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mauvaise application des orientations du PPM</li> <li>2. Retard dans la mise en œuvre des indicateurs de performance consignés dans le PPM</li> <li>3. Non maîtrise des procédures de gestion de contrats (mauvaise gestion de la mise en place des cautions et des procédures de d'approbation des demandes de paiements)</li> <li>4. Capacités insuffisantes des membres de commissions des marchés</li> </ol> <p>Selon notre analyse la gestion de la fonction de la passation de marchés constitue aujourd'hui un risque substantiel.</p>	<p>Le FIDA et le MAE doivent s'accorder sur les mesures correctives et se fixer des échéances pour la mitigation des risques liés aux dysfonctionnements constatés par le consultant. Entre autres le consultant recommande :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'édition, tous les 45 jours, du rapport d'activités sur la passation de marchés</li> <li>2. Appropriation par le staff du PADEF des Procédures de Passation de Marchés et du Code des Marchés Publics de la République du Congo.</li> <li>3. Organisation d'un team building sur la passation de marchés et de gestion de contrats.</li> </ol> <p>Ces résolutions sont possibles avec l'équipe du PADEF (s'il y a un suivi rigoureux).</p>
La préparation de la Passation de Marchés	<p>Les dysfonctionnements constatés prédisent que des lacunes importantes limitent, et pourraient, si aucune disposition n'est prise, mettre en péril les objectifs majeurs du PADEF :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque de transparence sur l'élaboration des LR</li> <li>2. Confusion dans l'élaboration des dossiers de consultations (DP et DAO)</li> </ol>	<p>Pour éviter de plonger le PADEF dans une situation où la mitigation des risques liés aux dysfonctionnements constatés verse dans des résolutions incertaines ou peu probables, le consultant invite le FIDA à un meilleur suivi de la mise en œuvre d PPM et la préparation de la passation de marchés par le PADEF :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaboration par le PADEF d'un Plan</li> </ol>

Objets	Constats	Recommandations
	<p>3. Critères d'évaluation non consignés dans le dossier de consultation portant sur des clauses éliminatoires non recevables.</p> <p>Selon notre analyse la préparation de la Passation de Marchés semble constituer un risque très élevé.</p>	<p>d'Action pour la mitigation des dysfonctionnements constatés</p> <p>2. Tenue de réunion de coordination entre le PADEF et le FIDA tous les 45 jours pour l'évaluation de l'état d'exécution du PA établi.</p>
<p>Le contrôle de la procédure de passation des marchés choisie</p>	<p>Une résolution courageuse a été prise et adoptée pour transférer les ouvertures de plis au siège du PADEF. Toutefois certains manquements persistent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence d'équité pour l'établissement des LR ou la saisine de certains fournisseurs (consultants, entreprises ou fournisseurs d'équipements)</li> <li>2. Le processus de contractualisation par la méthode d'Entente Directe n'est pas bien maîtrisé.</li> </ol> <p>Selon notre analyse, Le contrôle de la procédure de passation des marchés choisie, semble constituer un risque modéré.</p>	<p>Les dysfonctionnements constatés ne sont pas très alarmants mais nécessitent, sans délais, des actions correctives mineures du FIDA ;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exiger du FIDA que les fournisseurs consignés dans les LR présentent les capacités minima exigibles pour la conduite des missions.</li> <li>2. Mettre en place un Système Assurance Qualité (SAQ) pour s'assurer de la qualité des dossiers de consultation.</li> <li>3. Revoir la capacité des membres de la commission des marchés.</li> </ol>
<p>Le contrôle de la publicité et de la notification</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les copies des avis de publicité sont souvent absents des dossiers que nous avons analysés</li> <li>2. Les notifications ne sont pas systématiquement faites surtout celles des rejets.</li> </ol> <p>Selon notre analyse le contrôle de la publicité et de la notification semble constituer un risque substantiel.</p>	<p>Des dispositions doivent être prises pour un meilleur contrôle de la publicité et la notification :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accorder plus de transparence sur la forme de saisine des fournisseurs (AAO, LR, LI)</li> <li>2. Mettre en place un SAQ pour éviter la confusion dans les dossiers de consultations</li> <li>3. S'assurer que les critères d'évaluation sont précis et consignés dans le dossier de consultation.</li> </ol> <p>Ces résolutions peuvent être mises en œuvre par la RPM et sont assistante avec la collaboration des responsables des composantes.</p>
<p>Le contrôle des procédures d'attribution</p>	<p>L'insuffisance de capacités constatée au niveau des commissions d'analyse (si on en juge par les lacunes, bien que modérées, décelées dans certains rapports d'évaluation des offres) place le PADEF à un niveau de risque substantiel pour ce qui concerne le contrôle des procédures d'attribution. Nous pouvons citer :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le rejet d'offres a l'ouverture des plis</li> <li>2. Des critères d'évaluation souvent non pertinents</li> <li>3. L'absence de commission d'attribution</li> </ol>	<p>Pour redresser la situation la coordination du PADEF devrait revoir l'organisation des commissions d'évaluations et d'attribution des marchés.</p>
<p>Le contrôle de l'archivage (Exhaustivité)</p>	<p>Selon notre analyse le contrôle de l'archivage semble constituer un risque très élevé.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La mission a éprouvé beaucoup de difficultés pour retrouver les documents à auditer malgré les échanges entre le FIDA et le PADEF pour la préparation de la dite mission.</li> <li>2. Les locaux attribués aux acteurs de la passation de marchés sont très exigus.</li> </ol> <p>La majeure partie de la documentation de la passation de marchés est à reconstituer.</p>	<p>Une réaction sans délai du PADEF et du FIDA est requise pour éviter de verser dans une résolution presque incertaine :</p> <p>Nous recommandons sans délai la mise en place d'un système et plan d'archivage permettant d'assurer la traçabilité de toutes les exigences de la passation de marchés (y compris les prescriptions et spécifications techniques et les termes de référence) et la gestion de contrat (planning, outils de suivi de la mise en œuvre des contrats, factures et preuves de paiement).</p> <p>Le PADEF a déjà posé des jalons très appréciés dans ce sens :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affectation d'une assistante a la Responsable de la Passation de Marchés (RPM)</li> <li>2. Acquisition de container pour doter de plus d'espace de travail au PADEF (nous suggérons fortement que la passation de marchés soit bien servie surtout pour l'archivage)</li> </ol> <p>Envisager l'archivage électronique dans un avenir très proche.</p>

Objets	Constats	Recommandations
Le contrôle du suivi des contrats	<p>Les lacunes constatées dans la gestion :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. De la mise en place des cautions bancaires</li> <li>2. Des délais d'exécution</li> <li>3. Du calcul des pénalités de retard</li> <li>4. De l'effectivité des prestations avant le traitement des factures</li> <li>5. Des polices d'assurances</li> </ol> <p>Prédisent un risque très élevé pour ce qui concerne le contrôle du suivi des contrats</p>	<p>Pour éviter de plonger le PADEF dans une situation où la mitigation des risques liés aux dysfonctionnements constatés verse dans des résolutions peu probables, le consultant attend du FIDA une attention toute particulière au contrôle du suivi des contrats.</p> <p>Par ailleurs le consultant attend du PADEF la mise en place du SAQ pour la mitigation des lacunes constatées.</p> <p>Chaque responsable de composante y/c la RPM devra développer un tableau de bord de tout le processus du suivi de contrats dont il assume l'administration.</p> <p>La réunion de coordination ( tous les 30 ou 45 jours) entre le PADEF et le FIDA s'impose.</p>
Le contrôle sur le terrain	<p>La supervision in situ des activités doit être renforcée. Notre mission a décelé les lacunes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Piètre qualité des travaux de construction de bâtiments (CMEC Dolisie et Loyo)</li> <li>2. Difficultés dans la réalisation des travaux de pistes et d'ouvrages de franchissement liées à une mauvaise préparation du DAO (études du dossier non maîtrisées)</li> <li>3. Rupture de stocks de matériaux sur le terrain.</li> <li>4. Absence de documents de travail (plans, journal de chantier, cahier des prescriptions techniques).</li> </ol> <p>Selon notre analyse le contrôle des travaux sur le terrain semble constituer un risque substantiel</p>	<p>Signalons que les travaux de construction de bâtiments pour lesquels nous remettons en cause la qualité date de la période où les responsables de composantes (Expert en Infrastructures) éprouvaient, selon ce qui nous a été rapporté, des difficultés pour faire des missions de terrains. Toutefois pour ne pas verser dans une situation à venir de résolution incertaine, le PADEF est invité à prendre les dispositions idoines pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mieux organiser les missions de terrain</li> <li>2. Choisir les consultants et entrepreneurs qui présentent les capacités requises pour mener avec succès les missions dédiées (En d'autres mots assurer dans l'efficacité la passation de marchés)</li> <li>3. Assurer une bonne supervision des structures régaliennes telles que les Entreprises des Conseils Départementaux (Outils attirés) et les DDETP</li> </ol>
Les Seuils de revue préalable	Voir les nouveaux seuils proposés par le consultant	<p>Le consultant recommande :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une relecture du manuel de procédures et l'adapter aux nouveaux seuils proposés s'ils sont acceptés par le FIDA</li> <li>2. De développer des fiches de suivis de contrats.</li> </ol>

A notre humble avis, nous pensons que si le PADEF met en application nos recommandations, les risques identifiés pourraient être éradiqués ou s'estomper dans un délai raisonnable.

Dans le rapport de supervision du FIDA qui s'est déroulée dans la période du 15 décembre 2014 au 05 janvier 2015, nous avons aussi fait l'état d'un certain nombre d'actions à entreprendre pour la mitigation des risques liés à la passation de marchés.

La revue a été faite par Mr Amadou Doudou Seck, Ingénieur Polytechnicien, MBA-IP Paris Dauphine / Expert en Passation de Marchés et en Gestion de Contrats/Consultant du FIDA Assisté par Nsoumbidi, Gaetan , Assistant de Programme FIDA.

La mission tient à remercier tout le personnel du PADEF pour leur disponibilité et collaboration mais particulièrement :

Mr DIRA Benjamin, coordonnateur

Mme Estelle BOUSSOUNGOU, Responsable de la Passation de marchés

Mlle TSAMA Tarsicia, Assistante de la RPM

Mr NGUIMBI Clément, Expert en Infrastructure

Mme MALONGA Natacha, Responsable Administratif et Financier,

Mr MOUANDE Borel, Comptable

Mr MBOUNGOU Arnaud, Chargé d'appui S&E

## I. Contexte

La passation des marchés a toujours été un maillon faible dans les projets financés par le FIDA en République du Congo (RC). Les missions de supervision ont relevé une certaine insuffisance dans la préparation des termes de référence, dans la rédaction des dossiers d'appel d'offre, dans l'évaluation des offres, dans la rédaction des contrats et dans la gestion et le suivi des contrats et l'archivage. Les dernières missions de supervision ont toutefois relevé une amélioration et ce depuis de recrutement de la responsable de la passation des marchés (RPM) au sein de l'Unité Nationale de Gestion des Projets (UNGP).

La supervision de juin 2014 a fait une revue approfondie des marchés passés en 2013 et 2014 (marchés litigieux inclus) et a considéré l'augmentation des seuils de revue préalable à la hausse afin de donner plus d'autonomie à l'UNGP.

## II. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission, qui nous a été assignée selon nos termes de référence, est d'effectuer l'audit de la passation des marchés du PADEF et des PRODER suite aux insuffisances constatées dans le portefeuille en matière d'archivage des dossiers, de pré-qualification des entreprises, de gestion des contrats et les problèmes posés par l'exiguité du marché pour certains biens/ services et travaux. La mission doit :

- Apprécier l'état de mise en œuvre des recommandations de la mission de supervision de juin 2014 surtout pour ce qui concernent les contrats litigieux. La mission proposera des actions pour la suite des contrats.
- Évaluer la prestation de la RPM et faire des recommandations pour son développement professionnel (domaines d'amélioration, formations etc.)

La mission se déroulera au siège du PADEF à Brazzaville ainsi qu'au siège du PRODER 2 à Dolisie. Quelques visites de terrain pourraient aussi avoir lieu dans le Pool et le Niari, où certains contrats litigieux persistent.

## III. Rappel des Termes de Référence

Nos termes de référence portent sur l'analyse de l'ensemble de la passation des marchés du projet et de faire des recommandations sous les rubriques énoncées ci-dessous :

### 1. La gestion de la fonction de passation des marchés

- ✓ Les procédures de passation de marchés sont-elles dûment organisées et documentées?
- ✓ Les PPM bien préparés mis à jour et opérationnels ?
- ✓ Des modalités de financement adéquates ont-elles été adoptées?
- ✓ Des systèmes de contrôle interne ont-ils été mis en place?
- ✓ Le déroulement de la passation de marchés fait-il l'objet d'un suivi approprié et est-il dûment documenté?

### 2. La préparation de la passation des marchés

- ✓ Les TDRs/DAO ont-ils été bien rédigés
- ✓ Les études préalables ont-ils été bien effectués ?
- ✓ La réglementation FIDA relative à la passation de marchés est-elle respectée?
- ✓ La valeur du marché de manière précise?

- ✓ La description de l'exécution du marché correspond-elle aux besoins et aux obligations légales du projet du pays et du FIDA?
- ✓ Le dossier d'appel d'offres était-il complet, transparent et non discriminatoire?
- ✓ Le dossier d'appel d'offres était-il conforme aux normes du FIDA et internationales (garanties, pénalités etc.) ?
- ✓ La soumission de variantes a-t-elle été acceptée et dûment gérée?
- ✓ Le cas échéant, le projet a-t-il dirigé de manière adéquate les experts chargés de l'assister dans la procédure de passation de marchés?
- ✓ Le cas échéant, le dossier a été non objecté par le FIDA ?

### **3. Le contrôle de la procédure de passation des marchés choisie**

- ✓ Le projet a-t-il choisi une procédure de passation de marchés appropriée et recevable selon l'accord de financement du FIDA, les directives de passation des marchés du FIDA, la lettre au bénéficiaire?
- ✓ La procédure choisie a-t-elle assuré le respect des principes de concurrence loyale et de transparence?
- ✓ Le cas échéant, le dossier a été non objecté par le FIDA ?

### **4. Le contrôle de la publicité et de la notification**

- ✓ Le projet a-t-il notifié les procédures de passation de marchés et les résultats conformément aux directives, à l'accord de financement et à la lettre au bénéficiaire ?
- ✓ L'égalité d'accès, en temps utile, aux documents et aux informations relatives au marché a-t-elle été assurée pour tous les candidats?
- ✓ Le cas échéant, la confidentialité était-elle assurée?

### **5. Le contrôle des procédures d'attribution**

- ✓ Un examen formel des offres reçues a-t-il été effectué?
- ✓ L'aptitude des candidats a-t-elle fait l'objet d'une évaluation précise?
- ✓ Les documents reçus ont-ils fait l'objet d'un examen avant l'évaluation des offres afin de déterminer s'ils étaient complets et répondaient aux conditions énoncées?
- ✓ Les offres ont-elles été correctement évaluées? La pondération des notes est-elle cohérente et juste ?
- ✓ Le résultat du processus d'attribution a-t-il été correctement obtenu et communiqué?
- ✓ Les comités sont-ils bien formés selon les recommandations des formations données par le FIDA ? et des normes internationales ?
- ✓ Le dossier a été non objecté par le FIDA ?

### **6. Le contrôle de l'archivage**

- ✓ Les dossiers sont-ils disponibles et complets ?
- ✓ Les recommandations des missions antérieures ont-elles été prises en considération

### **7. Le contrôle du suivi des contrats**

- ✓ Les tableaux et fichiers sont-ils disponibles et à jour ?
- ✓ Les paiements sont-ils effectués dans les délais ?
- ✓ Les paiements sont-ils effectués selon les clauses du contrat ?

### **8. Le contrôle sur le terrain**

Visiter quelques réalisations qui sont non loin de Brazzaville (Pool) et non loin de Dolisie ( Niari) et évaluer la conformité avec les spécifications techniques.

### **9. Seuils de revue préalable**

Sur la base des constats de la mission, apprécier les seuils mis en place par la mission de supervision de juin 2014 et évaluer la possibilité de les relever davantage

## IV. Programme de la Mission

La mission du consultant s'est déroulée selon le programme suivant :

07-08 Novembre	Préparation de la mission à partir de Dakar
9 novembre	Départ de Dakar
10 novembre	Arrivée à Brazzaville
10-16 Novembre	Travail avec le PADEF/PRODERS et exploitation de documents
17 -21 Novembre	Interruption de la mission pour des raisons de famille (voir note)
21-29 Novembre	Travail avec le PADEF/PRODERS et exploitation de documents
30 Novembre au 03 décembre	Mission de terrain à Dolisie (Dolisie, Sibiti, Mayomb)
04 Décembre	Préparation de la restitution
05 Décembre	Restitution sur les constats et les propositions de mitigation
05 Décembre	Départ de Brazzaville
06 Décembre	Retour à domicile
10-15 Décembre	Finalisation du rapport de mission

## V. Mission proprement dite

### Base de Travail

La mission a examiné l'état de mise en œuvre des PPM 2014 du PADEF et des PRODER Sud et 3 qui se présentent comme suit :

**PPM 2014 du PADEF : Total des marchés 38 repartis comme suit**

17 marchés	AOI		AON		AONR		CF		ED		Total	
	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F
Équipements			3	58 780	1	18 560	3	28 172	3	241 000	10	346 512
Travaux			3	879 333							3	879 333
Services Assimilés							2	9 300	2	35 600	4	44 900
<b>Total</b>			<b>6</b>	<b>938 114</b>	<b>1</b>	<b>18 560</b>	<b>5</b>	<b>37 472</b>	<b>5</b>	<b>276 600</b>	<b>17</b>	<b>1 270 745</b>
%			35.3%	73,8%	5.9%	1.5%	29.4 %	2.9%	29.4%	21,8%		

21 marchés	SFQC		QC		SMC		ED		Total	
	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F						
Consultants	2		3		1		6		12	
Consultants individuels			6				3		9	
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>9</b>		<b>1</b>		<b>9</b>		<b>21</b>	
%	9.5%		42.9%		4.8		42.9%		100%	

**PPM 2014 du PRODER 3 : Total des marchés 39 repartis comme suit**

22 marchés	AOI		AON		AONR		CF		ED		Total	
	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbr e	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F
Équipements			2	59 452	3	64 821	12	145 369			17	269 641
Travaux			1	20 000			1	7 700	3	360 768	5	388 067
Services Assimilés												
<b>Total</b>			<b>3</b>	<b>79 452</b>	<b>3</b>	<b>64 821</b>	<b>13</b>	<b>153 069</b>	<b>3</b>	<b>360 768</b>	<b>22</b>	<b>657 708</b>
%			13.6%	12,1%	13.6 %	9,8%	29.4 %	23,3%	13.6 %	54,8 %		

17 marchés	SFQC		QC		SMC		ED		Total	
	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F
Consultants	0		5	29 998	1	10 000	11	231 871	17	513 740
Consultants individuels										
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>5</b>	<b>29 998</b>	<b>1</b>	<b>10 000</b>	<b>11</b>	<b>231 871</b>	<b>17</b>	<b>513 740</b>
%	0%		29,4%	11%	5,9%	3,7%	64,7%	85,3%	100%	

**PPM 2014 du PRODER SUD: Total des marchés 6 repartis comme suit :**

3 marchés	AOI		AON		AONR		CF		ED		Total	
	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbr e	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F
<b>Équipements</b>												
<b>Travaux</b>			1	43 266					1	136 562	2	179 828
<b>Services Assimilés</b>							1	5 000			1	5 000
<b>Total</b>			1	43 266			1	5 000	1	139 562	3	187 828
<b>%</b>			33.3%	23 %			33.3%	2,7 %	33.3 %	74,3 %		

3 marchés	SFQC		QC		SMC		ED		Total	
	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F	Nbre	1 <sup>03</sup> F
<b>Consultants</b>			1	3 146			2	8 143	3	11 289
<b>Consultants individuels</b>										
<b>Total</b>			1	3 146			2	8 143	3	11 289
<b>%</b>	0%		33.3%	27,9%			66,7%	72,1%	100%	

## V.1 Le Système de la Passation de Marchés

Le système de la passation de marchés est organisé autour des documents de référence suivants :

- L'Accord de Prêt FIDA N° 851 CG
- Le Manuel de Procédures Administratives Financières et Comptables
- Les procédures de passation de marchés du FIDA
- Les dispositions du Code des Marchés Publiques la République du Congo, quand elles ne sont pas contraires à celles prévues dans l'accord de Prêt du FIDA.
- Les différents rapports de mission de supervision
- Les différents PTBA approuvés
- Les différents PPM approuvés
- Les Avis de Non Objection du FIDA

La mission invite le PADEF à une relecture de ces documents de référence et leur appropriation par le les responsables de composantes, la RPM et la RAF.

## V.2 Gestion de la fonction de la passation des marchés

La passation des marchés constitue le chemin critique de l'exécution des contrats. La fonction de la passation de marchés est la mise en œuvre et en conformité de l'ensemble des textes (directives de passation de marchés des bailleurs, les procédures de passation de marchés, le code des marchés publics, les accords de financements, les lettres à l'emprunteur, etc ) et outils (PTBA, PPM, PIP, Plan de travail (Workplan)). La gestion de la fonction de la passation de marchés se veut d'être un mécanisme permettant de dérouler à l'optimum la fonction de la Passation de Marchés dont les résultats escomptés reposent sur toute l'équipe du PADEF dont la RPM et son assistante en sont les animateurs et responsables. Ces résultats portent sur :

- Sur le respect du PPM
- Sur la célérité de la mise en œuvre du PPM
- Sur la capacité d'anticipation du PADEF pour identifier à temps les écarts entre les prévisions et la réalisation et apporter sans délai les mesures correctives
- Sur l'assistance aux responsables de composantes pour le respect des délais contractuels (la production d'avenants de délais et/ou l'application des pénalités de retard)
- Sur l'assistance aux responsables de composantes sur le contrôle de système de qualité des demandes de paiements (vérification de la conformité aux DQE, l'approbation des maitres d'œuvres)
- Sur l'assistance à la RAF pour la planification de la trésorerie et l'atteinte des objectifs de décaissements
- Sur l'assistance aux responsables de composantes quant à la conformité des acquisitions aux cahiers de charges au moment des réceptions et approbations de livrables

Lors de notre mission nous avons constaté des dysfonctionnements quant au respect des indications du PPM (méthode de passation de marchés non respectée lors de la mise en œuvre, modification de la désignation de certaines missions assimilables à détournements d'objectifs).

L'analyse sur la performance de la passation que nous avons faite à partir des dossiers exploités fait ressortir un retard moyen de 96 jours (3.2 mois). Selon les catégories d'acquisition ce retard se présente comme suit :

- ✓ Pour la sélection de consultants : un retard moyen de 90 jours. Le retard le plus criard est 144 jours
- ✓ Pour la passation de marchés de travaux, un retard moyen de 65 jours avec une valeur aberrante de 214 jours. Ce retard considérable a été constaté dans le processus de passation de marchés des Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou)
- ✓ Pour la passation de marchés des fournitures et services assimilés : un retard moyen de 44 jours avec une valeur aberrante de 368 jours. Ce retard considérable a été constaté dans le processus de passation de marchés pour la contractualisation de la firme devant exécuter le Contrat d'Assurance Maladie des agents du PADEF.

Considérant que les valeurs aberrantes sont la conséquence de situations exceptionnelles, nous avons repris le calcul, en écartant les aberrations constatées, pour mesurer d'une manière plus scientifique et réaliste ce retard et avons trouvé un retard moyen de 76 jours.

Ce retard constaté peut être interprété de deux manières :

1. Mauvaise appréciation, par le PADEF, des indicateurs de performance consignés dans le PPM
2. Retard considérable constaté dans la mise en œuvre du PPM par le PADEF

Certaines dispositions contractuelles n'ont pas été respectées lors de la mise en œuvre de la mission du PADEF ; nous pouvons citer :

1. La non constitution de garantie de bonne exécution
2. La non constitution de caution de retenue de garantie et la non retenue des sommes équivalentes à ces retenues de garantie.
3. Le paiement de décompte sans la preuve de la satisfaction des modalités de paiements

Il nous est arrivé de constater des confusions dans l'application ou l'interprétation des méthodes de passations de marchés.

Nous n'avons pas pu disposer de PPM approuvés par le FIDA et aussi de toute la documentation attendue pour faire convenablement notre mission. Il est certes vrai que probablement le déménagement a impacté négativement sur la préparation de la mission de la revue, mais le principal manquement demeure l'archivage mal organisé.

Certaines erreurs de la commission des marchés (rejet d'offres à l'ouverture) attestent de la non maîtrise des procédures de passation de marchés de la commission des marchés. Nous avons constaté un déficit notoire de capacités de ces derniers à conduire les commissions des marchés. Tel que organisé au niveau du PADEF la gestion de la fonction de la passation de marchés présente un risque substantiel. Il urge de revoir la réorganisation de la gestion de la fonction de passation de marchés.

#### **Recommandations :**

Nous saluons les dispositions prises pour adjoindre à la Responsable de la Passation de Marchés une assistante (dont les prestations et engagement étaient appréciés lors de notre passage), toutefois certains réglages et aussi une meilleure organisation de la fonction de la passation de marchés sont à faire au niveau du PADEF. Nous invitons la cellule de la Passation de Marchés (RPM et son assistante) aux résolutions suivantes :

1. Revisiter les procédures de passation de marchés du FIDA et les dispositions du Code des Marchés Publics de la République du Congo et se l'approprier
2. Prendre d'ores et déjà les dispositions requises pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PPM, c'est-à-dire le PIP.
3. Faire un rapport d'activités de la passation de marchés à une fréquence établie par le PDEF et le FIDA (je propose 45 jours). Ce rapport permettra d'avoir une visibilité sur la mise en œuvre de la passation de marchés et fera :
  - ✓ Le point des marchés en études
  - ✓ Le point des marchés en appel d'offres
  - ✓ Le point des marchés en attente d'attribution
  - ✓ Le point des marchés avec des travaux supplémentaires
  - ✓ Le point des marchés dont l'exécution est en retard (y/c compris l'application des pénalités de retards).
  - ✓ Le point des marchés terminés (réceptions provisoire et/ou définitive)

Un team building pour toute l'équipe du PADEF sur la passation de marchés serait la bienvenue et permettrait à chaque employé du PADEF

- D'avoir une meilleure visibilité sur les principes de base de la passation de marchés
- De mesurer et comprendre combien sa participation a une bonne collaboration avec la cellule de la passation permettrait d'améliorer les résultats du PADEF en fin d'exercice fiscal.

## V.3 La préparation de la Passation de Marchés

L'architecture des dossiers de Passation de Marchés se présente d'une manière schématisée comme suit :

1. La réglementation de la passation de marchés qui donne l'information aux soumissionnaires et aux futurs adjudicataires
  - a. du comment il faut préparer une offre recevable et (AO, AMI, IS, IC, DPAO, CCAG)
  - b. du comment le marché du futur adjudicataire serait administré (CCAP), et
2. Les références techniques auxquelles les soumissionnaires et futures adjudicataires devraient se référer pour voir :
  - a. leurs offres recevables au moment de l'analyse des offres (TDR, CPTP, Plans) et
  - b. les prestations des contractants conformes aux dispositions de l'AO au moment de l'acceptation des prestations en vue du règlement de leurs factures (preuve de l'effectivité des dépenses)

Les insuffisances constatées lors de notre mission se présentent comme suit :

- I. Pour la sélection des consultants :
  - i. Aucune information sur la traçabilité de l'établissement des listes restreintes (LR)
  - ii. Confusion dans l'élaboration de la Demande de Proposition (DP) entre les Données Particulières (DP) et les Notes d'Information aux consultants (NIC)
  - iii. Données Particulières non bien élaborées
  - iv. Demandes de Propositions non consistantes (constituées uniquement de LI, de TDRS et formulaires de la proposition technique)
  - v. Méthodes de sélection non conformes ou non appropriées à la sélection à faire
  - vi. Consistance de mission différente de celle consignée dans le PPM
  - vii. Méthode de sélection utilisée au moment de l'analyse différente de celle annoncée dans la LI ou dans le PPM
  - viii. Absence de TDRS
- II. Pour la passation de marchés de travaux, équipements et services assimilés :
  - i. DAO non conformes au DAO type FIDA (BM)
  - ii. Critères d'évaluation portant sur des clauses éliminatoires irrecevables
  - iii. Critères d'évaluation non décrits dans le DAO
  - iv. Méthodologie d'Évaluation non adaptée aux procédures du FIDA (BM)
  - v. Pour l'utilisation de la méthode par Entente Directe (ED), toutes les étapes ne sont pas souvent respectées et spécifiquement pour ce qui concerne la saisine des entreprises contractantes
  - vi. Non respect du principe de comparaison d'au moins de 3 offres pour la méthode dite de consultation de fournisseurs

Pour chaque insuffisance citée, le tableau B du présent rapport donne le détail pour tout contrat audité les dysfonctionnements spécifiques découverts par le consultant.

Pour ce qui concerne « La préparation de la Passation de Marchés », le consultant traite ses observations et recommandations dans les rubriques :

- PPM, LR, Qualité de la DP pour ce qui concerne la sélection des consultants
- PPM, appréciation du processus d'AO (ou de Demande de Cotation), Qualité du DAO (ou de Demande de Cotation) pour la passation de marchés d'équipements, de travaux et services assimilés

### Recommandations :

#### 1. Pour la sélection de consultants

- i. Élaborer les LR à partir de manifestation d'intérêt ou soumettre à l'approbation du coordonateur les consultants identifiés pour être consultés. L'identification de ces consultants sera faite sur la base de compétences et références avérées. Le PADEF

doit systématiquement solliciter l'ANO du FIDA sur toute LR. ( le PADEF pourrait se rapprocher de l'ARMP pour l'identification des consultants ayant les capacités requises)

- ii. Lors de l'élaboration des Demandes de Propositions, vérifier la conformité entre les clauses des NIC et des (DP) Données Particulières.
- iii. Faire des DP consistantes en bonne et due forme. Éviter les coupés-collés
- iv. Revisiter les procédures de passation de marchés pour une meilleure maîtrise des procédures de sélection de consultants.
- v. Classer les tdrs approuvés par le FIDA dans les dossiers de la PM.

## **2. Pour la passation de marchés de travaux, équipements et services assimilés.**

- i. Élaborer de DAO types du PADEF. S'inspirer des dossiers types du FIDA et/ou de la Banque Mondiale.
- ii. Utiliser des critères d'évaluation pertinents non discriminatoires. Les spécialistes (responsables de composantes) peuvent être mis à profit.
- iii. Revisiter les procédures de passation de marchés par la méthode par Entente Directe pour une meilleure maîtrise de la contractualisation par cette méthode.
- iv. Revisiter les procédures de passation de marchés par la méthode de Consultation de Fournisseurs pour une meilleure maîtrise de la contractualisation par cette méthode (minimum d'offres à comparer : 3)

## V.4 Le contrôle de la procédure de passation des marchés choisie

Les procédures de passation de choisies sont appropriées et recevables selon l'accord de financement du FIDA, les directives de passation des marchés du FIDA, la lettre au bénéficiaire. Toutefois il faut signaler que leur application pour la passation de marchés de certains contrats laisse à désirer.

Les dysfonctionnements suivants ont été relevés :

1. Une ouverture des plis s'est tenue au niveau du MAE 6 jours après le dépôt des offres : cette pratique est contre les principes de la transparence et de la sécurité des offres exigées par les règles élémentaires de la passation de marchés. Nous saluons la résolution prise par la nouvelle coordination qui a permis depuis un certain moment de tenir toutes les ouvertures de plis au siège du PADEF conformément aux dates et heures prévues dans les DP et DAO.
2. Sur une des listes restreintes, les consultants invités ne présentent pas les mêmes capacités (Amendement et validation du manuel suivi-évaluation). Une telle pratique (consultants n'ayant pas les mêmes capacités) est classée selon une étude de la Banque Mondiale dans les signaux d'alerte de fraude et de corruption
3. Le processus de sélection par entente directe pour les consultants n'est pas bien maîtrisé. Certaines étapes non moins importantes n'ont pas été respectées (aucune information sur le processus de contractualisation de la DDTEP pour le « Suivi et le Contrôle des travaux de construction de 7 ouvrages dans la Bouenza »). Idem pour la contractualisation de ETPN de l'Entreprise BALOU, etc.
4. Critères d'évaluation non pertinents pour l'évaluation des propositions techniques des consultants (« Enquête d'impact socio-économique et institutionnelle de base » : critères concernant l'échantillonnage et le matériel déjà pris en compte).
5. Critères d'évaluation non précisés dans le DAO (travaux de construction de 7 ouvrages dans le Kouilou)
6. ANO non disponibles dans le classement de la Passation de Marchés

### Recommandations :

1. Être plus rigoureux pour l'établissement des LR ; Le principe de la liste restreinte permet au moment de l'invitation de faire appel à des candidats potentiels ayant l'expertise requise, pertinente et suffisante pour conduire la mission envisagée.
2. Revoir la compétence des membres de la commission d'évaluation des marchés. Un renforcement de leurs capacités en passation de marchés s'impose.
3. La vigilance des membres de la commission d'évaluation des marchés doit alerter la coordination du PADEF des dysfonctionnements de la conduite de la passation. Si au stade de l'évaluation des vices de forme à la procédure sont décelées, n'hésiter pas à reprendre le processus de la PM.
4. Classer tous les ANO dans les dossiers de la RPM. Une copie de ce classement doit être disponible au niveau de l'Assistante de Coordination.

## V.5 Le contrôle de la publicité et de la notification

La notification des procédures de la passation de marchés selon les insuffisances constatés et notre analyse doit être améliorée à deux niveaux :

- D'une part au niveau du secteur privé
- D'autre part au niveau du PADEF et des services de l'administration (surtout du MAE) collaborant avec le PADEF dans le cadre de l'exécution de son PTBA.

### **Au niveau du secteur privé.**

Les DAO , DP et Invitations adressés aux entreprises et fournisseurs doivent donner des informations claires et précises aux candidats à la soumission afin que ces dernier puissent préparer de bonnes offres permettant d'exécution des marchés sans recourir à la correction des manquements par des avenants au mieux des cas, autrement le respect des délais et de la qualité de leurs prestations peut en pâtir au point de découler sur des marchés en contentieux pouvant éventuellement mettre le PADEF dans l'obligation de résiliation (le grand risque de la gestion de contrat induit par une non maîtrise de la passation de marchés). A ce niveau les dysfonctionnements constatés sont :

1. Données Particulières mal élaborées, confuses ou incomplètes (ne cadrant pas avec les NIC)
2. La Méthode de sélection de consultant consignée dans la lettre d'invitation est différente de la celle décrite dans les tdrs
3. Le DAO utilisé n'est pas conforme au DAO type FIDA/BM

### **Au niveau du PADEF et certains agents et services de l'administration**

Les chargés de la passation de marchés (RPM et son assistante) doivent avoir une bonne maîtrise des procédures de passation de marchés du FIDA, du manuel de procédures du PADEF et du Code des Marchés Publics de la République du Congo. Ils sont les premiers responsables de la gestion de la fonction de la passation. Ils doivent veiller au strict respect des procédures utilisées, du PPM et mieux ils doivent garantir la transparence du processus de passations de marchés et la confidentialité y relative. Ils doivent assister le personnel du PADEF et les agents et services de l'administration pour une meilleure compréhension du système de la passation de marchés. Une assistance particulière doit être apportée au personnel du PADEF et agents du MAE intervenant dans les commissions d'évaluation et d'attribution des marchés.

1. Le PADEF contractualise sur la base des conclusions des rapports d'évaluation des offres sans faire systématiquement la séance d'attribution des marchés qui consiste à analyser la proposition d'attribution consignée dans le rapport d'évaluation.
2. Des critères d'évaluation établis à posteriori (critères non précisés dans les dossiers de consultation).
3. Le processus d'analyse des offres pour la Sélection par Entente Directe n'est pas maîtrisé par la commission d'évaluation des offres.
4. Les critères d'analyse utilisés ne sont pas pertinents et ne sont pas ceux prévus dans le DAO.
5. La commission d'Évaluations des Offres rejette des propositions à l'ouverture des plis.
6. La commission d'Évaluation des Offres ouvre les 2 seuls plis reçus suite à une consultation restreinte de fournisseurs (méthode CF qui exige de comparer au moins 3 offres).
7. Mauvaise prise en compte par la commission d'évaluations des offres des critères d'analyse autres que matériels lors de l'évaluation des offres.

La notification des résultats conformément aux directives, à l'accord de financement et à la lettre au bénéficiaire n'est pas systématiquement faite. D'ailleurs la publicité et la notification des résultats (surtout la notification des rejets) constituent les documents les plus absents de l'archivage des documents de la passation de marchés.

## Recommandations :

1. Revisiter les directives et procédures de passation de marchés, le Code de marchés Publics de la République du Congo pour une meilleure appréciation des spécificités liées à l'utilisation des méthodes de sélection de consultants et l'élaboration des Données Particulières
2. S'assurer la traçabilité de l'élaboration de la LR soit par AMI ou par une note justificative approuvée par le coordonateur à soumettre à l'ANO du FIDA ( s'il est prévu une revue préalable), sinon prévoir dans le rapport d'évaluation des propositions techniques un chapitre ou paragraphe qui relate le processus d'établissement de la LR.
3. Mettre sur les LR des consultants de capacité similaire (qui boxent dans la même catégorie)
4. S'assurer avant la consultation que les critères d'évaluation des offres sont précis et bien indiqués dans le dossier de consultation (Mettre en place un Système Contrôle de Qualité)
5. Utiliser la DP type et se l'approprier (l'adapter aux exigences du PADEF)
6. Revoir dans sa globalité le processus de sélection par Entente Directe (consultants comme entreprises et fournisseurs)
7. Pour la sélection par la méthode CF, prendre les dispositions requises pour avoir à l'ouverture des plis au moins 3 soumissionnaires.

## V.6 Le contrôle des procédures d'attribution

Le contrôle des procédures d'attribution est acceptable hormis les insuffisances notées au niveau des commissions d'évaluation et d'attribution surtout pour l'utilisation de la méthode par Entente Directe (Gré à gré). Lors de sa mission le consultant a relevé les dysfonctionnements suivants :

1. Des offres écartées lors de l'ouverture des plis.
2. Les notifications surtout celles des rejets ne sont pas systématiquement faites
3. Les publicités ne sont pas dans le classement, nous supposons qu'elles ne sont pas faites
4. L'approbation des rapports d'évaluation n'est pas faite par une commission d'attribution des marchés
5. La procédure d'attribution utilisant la méthode de sélection par Entente Directe est à revoir dans sa globalité
6. Les critères d'analyse pour les marchés de travaux ne sont pas du tout pertinents, ils sont à revoir radicalement

Eu égard à nos constats nous apportons les éléments de réponses suivantes aux interpellations ci-après des termes de références :

1. Un examen formel des offres reçues a-t-il été effectué?  
Dans l'ensemble oui, sauf pour un cas où la commission d'ouverture des plis a rejeté deux offres sans les transmettre à la commission d'évaluation pour analyse.
2. L'aptitude des candidats a-t-elle fait l'objet d'une évaluation précise?  
Non pour ce qui concerne l'élaboration des listes restreintes et la sélection des prestataires par la méthode Entente Directe
3. Les documents reçus ont-ils fait l'objet d'un examen avant l'évaluation des offres afin de déterminer s'ils étaient complets et répondaient aux conditions énoncées?  
Oui.
4. Les offres ont-elles été correctement évaluées? La pondération des notes est-elle cohérente et juste ?  
Les critères d'évaluation sont à revoir. Les commissions d'évaluations gagneraient à revoir les procédures d'évaluations du FIDA et les dispositions du Code des Marchés Publics pour une meilleure compréhension et maîtrise.
5. Le résultat du processus d'attribution a-t-il été correctement obtenu et communiqué?  
La publicité des résultats du processus d'attribution des marchés semble faire défaut au PADEF (du moins les publicités ne sont pas dans les documents qui nous ont été remis).
6. Les comités sont-ils bien formés selon les recommandations des formations données par le FIDA ? et des normes internationales ?  
Non.
7. Le dossier a-t-il été objecté par le FIDA ?  
Dans l'ensemble oui à part que les non objections avec réserves ne sont pas corrigées et retournées au FIDA (du moins nous n'avons pas trouvé dans le classement les corrections

aux réserves du FIDA sur certaines non objection). Certains ANO ne sont même pas disponibles dans le classement de la passation de marchés surtout concernant ceux les PPM.

**Recommandations :**

1. La coordination du PADEF et le FIDA devraient revoir l'organisation du système de passations de marchés du PADEF en :
  - a. Mettant en place une commission d'attribution des marchés
  - b. Reprécisant les compositions, les rôles et le fonctionnement des commissions d'ouverture des plis et d'analyse des offres.
2. Les chargés de la passation de marchés doivent revoir intégralement les procédures de passation de marchés par Entente Directe.
3. Le PADEF doit revoir les critères d'évaluation des offres pour les AON et AOI

## V.7 Le contrôle de l'Archivage

Le problème fondamental constaté par le consultant est l'exhaustivité de la documentation. Cette situation est éventuellement due en partie au déménagement récent du siège du PADEF, mais aussi à une mauvaise organisation des chargés de la passation de marchés. Nous avons souvent constaté lors de notre mission l'absence par moment des documents parmi lesquels nous pouvons citer :

N <sup>o</sup>	Désignation Marchés	Documents de la PM manquants
1	Recrutement d'un consultant chargé de suivi et contrôle des travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le Kouilou	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport ou PV d'établissement de la LR</li> <li>2. PV d'ouverture des plis</li> <li>3. Approbation du Rapport d'évaluation</li> <li>4. Notifications</li> <li>5. Publicité des résultats</li> <li>6. Caution d'avance de démarrage</li> </ol>
2	Recrutement d'un consultant international pour l'amendement et la validation du manuel suivi-évaluation du PADEF et la formation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport ou PV d'établissement de la LR</li> <li>2. PV d'ouverture des plis</li> <li>3. Notifications</li> <li>4. Publicité des résultats</li> </ol>
3	Recrutement d'un consultant chargé de l'enquête d'impact Socio-économique et Institutionnelle de base dans les zones d'intervention du PADEF	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. ANO du FIDA sur la LR</li> <li>2. Notifications</li> <li>3. Publicité des résultats</li> </ol>
4	Recrutement d'un consultant national chargé d'évaluer la formation dispensée par CNOP sur la Gestion, la Structuration, le fonctionnement a l'endroit des leaders des GIEC de la zone d'intervention du PRODER 3	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune information sur le processus d'identification des consultants invités.</li> <li>2. Notifications</li> <li>3. Publicité des résultats</li> </ol>
5	Recrutement d'un consultant chargé de suivi et contrôle des travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans la Bouenza	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune information sur le processus de contractualisation avec le DDTEP.</li> <li>2. Pas de tdrs dans le classement</li> <li>3. Pas de rapport d'évaluation de la proposition du consultant</li> <li>4. Pas de PV de négociation dans le classement</li> <li>5. Notifications</li> <li>6. Publicité des résultats</li> </ol>
6	Recrutement d'un Cabinet d'Expertise Comptable chargé de réaliser l'audit des comptes du PRODER 3, Exercice 2013	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En dehors de l'AMI posté dans la presse du 18 mars aucune autre information sur l'établissement de la LR (le rapport n'est pas dans le classement).</li> </ol>
7/8/ 9	Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou) (lot1) Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou) (lot2) Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou) (lot3)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de notifications de résultats dans le classement (rejets)</li> <li>2. Absence de publicité des résultats dans le classement</li> <li>3. En dehors de l'AMI posté dans la presse du 18 mars aucune autre information sur l'établissement de la LR (le rapport n'est pas dans le classement).</li> </ol>
10	Travaux de Construction de 4 ouvrages de franchissement sur les pistes rurales : Louvakou-Moubandi département du NIARI ( 3 dalots 1X1 et 1dalot 2X1.5)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de la documentation sur la saisine d'ETPN</li> <li>2. Absence de cahier de charge dans le classement</li> <li>3. Pas de notification dans le classement qui nous a été remis</li> <li>4. Pas de publicité des résultats dans le classement qui nous a été remis</li> <li>5. Pas de polices d'assurance dans le contrat</li> <li>6. Absence de la Garantie de Bonne Exécution (GBE)</li> <li>7. Absence de caution de retenue de garantie</li> </ol>

N <sup>o</sup>	Désignation Marchés	Documents de la PM manquants
11	<b>Construction de 4 ouvrages de franchissement sur les pistes rurales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tseke Pembe-Mandou Mouyoundzi</li> <li>• Mandingou Gare-Kibounda</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de la documentation sur la saisine de l'entreprise SGC-B</li> <li>2. Absence de cahier de charge dans le classement</li> <li>3. Pas de notification dans le classement qui nous a été remis</li> <li>4. Pas de publicité des résultats dans le classement qui nous a été remis</li> <li>5. Pas de polices d'assurance dans le contrat</li> <li>6. Absence de la Garantie de Bonne Exécution (GBE)</li> <li>7. Absence de caution de retenue de garantie</li> <li>8. Le contrat n'est pas paraphé</li> <li>9. Absence de formulaires de suivi de chantier annoncés dans les contrats</li> </ol>
12	<b>Travaux de Réhabilitation de 23 Kms de la piste KENGUE (YOMI)-MAKAELE dans le département de la LEKOUMOU</b>	Idem que manquants du n <sup>o</sup> 12
13/14/ 15	<b>Acquisition de matériels des voies navigables dans le Likouala (lot 1)</b> <b>Acquisition de matériels des voies navigables dans le Likouala (lot 2)</b> <b>Acquisition de matériels des voies navigables dans le Likouala (lot 3)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de l'ANO du FIDA sur la modification de la méthode de passation de marchés initialement prévue dans le PPM.</li> </ol>
16	<b>Assurance Maladie des agents du PADEF</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de PPM spécifiques aux services assimilés (services à caractère non intellectuel)</li> <li>2. Absence de lettres de notifications</li> <li>3. Absence de publicité des résultats du classement qui nous a été remis.</li> </ol>
17	<b>Fourniture et livraison à Dolosie de 14 imprimantes destinées aux CMEC</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence d'informations sur le processus d'identification des fournisseurs à consulter.</li> <li>2. Le PV de réception n'est pas consistant</li> </ol>
18	<b>Piste Lukavou Mboubanti</b>	Absence du chantier de la Documentation d'exécution suivante: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cahier de Prescriptions Techniques</li> <li>2. Plans d'exécution</li> <li>3. Journal de chantier</li> </ol>
19/21	<b>CMEC de Dolesie</b> <b>CMEC de LOYO</b>	Nous n'avons trouvé aucune documentation sur les sites des projets nous permettant d'apprécier la qualité du suivi par le maître d'œuvre. Les chantiers étaient déjà terminés et réceptionnés.
20	<b>Ouvrages BIBLOS GS</b>	Absence de matériaux (rupture de stock) sur le site du projet. <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de fiches de tenue des stocks des matériaux.</li> </ol>
22	<b>Centre Semencier Mayoumina</b>	RAS pour ce qui concerne les manquements de l'archivage
23	<b>Piste Ponga-Dimonika-Makaba</b>	RAS pour ce qui concerne les manquements de l'archivage

### Recommandations :

La mission recommande que le PADEF mette en place un système et plan d'archivage permettant d'assurer la traçabilité de toutes les exigences de la passation de marchés (y compris les prescriptions et spécifications techniques et les termes de référence) et la gestion de contrat (planning, outils de suivi de la mise en œuvre des contrats, factures et preuves de paiement).

Le consultant propose le plan d'archivage consigné à l'Annexe A, qui pourrait être amendé et adapté par le PADEF.

## V.8 Le Contrôle du Suivi des Contrats

Le contrôle du suivi de gestion de contrat est le maillon le plus faible. La difficulté fondamentale rencontrée à laquelle a fait face la mission est la disponibilité des fichiers exigés dans le cadre de la préparation de la mission de revue. (cf. mail du FIDA en date du 20 août 2014). Par ailleurs la mission a relevé les dysfonctionnements suivants :

1. Il est prévu dans un contrat une avance de démarrage de 20% sans caution bancaire.
2. Retard dans l'exécution des travaux de certains contrats.
3. La mauvaise interprétation de l'application de la clause des pénalités de retard.
4. Il n'est pas indiqué dans les contrats les comptes bancaires pour le règlement des prestations.
5. Dans certains contrats, il n'est pas précisé de délais de paiements
6. Paiements effectués sans preuve d'effectivité de la modalité de paiement (absence de PV attestant de l'effectivité du démarrage du contrôle des travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans la Bouenza).
7. Le contrat ne précise pas les polices d'assurances minima exigées pour les consultants et entreprises (généralement polices d'assurance aux tiers et tout risque de chantier)
8. Certains contrats établis sans constitution de garantie de bonne exécution ni de la retenue à la source du montant de la garantie de bonne exécution.
9. Certains contrats ne sont pas paraphés.
10. Retenue de garantie non prélevée au moment des paiements des décomptes.
11. Cheque constituant une Garantie de Bonne Exécution d'une valeur de 7 852 500 FCFA retrouvée dans les documents de passation de marchés.
12. PV de réception d'équipements muet sur la conformité des acquisitions par rapport à la commande.

### Recommandations :

1. Exiger une caution bancaire à 100% en bonne et due de toute avance de démarrage.
2. Faire des mises en demeure pour tout retard imputable aux contractants.
3. Appliquer systématiquement les pénalités de retard imputable au contractant. Au demeurant nous rappelons que la pénalité de retard se calcule sur la base du montant total du contrat et non sur la base du reliquat du marché au moment de l'application des pénalités.
4. N'hésitez pas de résilier les contrats en cas de retard considérable imputable au contractant. Exiger du consultant un meilleur suivi des délais des entreprises et fournisseurs.
5. Préciser dans tous les contrats les comptes bancaires des prestataires (consultants, entreprises, fournisseurs, prestataires). Ne payer que pour le compte de la raison sociale précisée dans le contrat (par chèques ou par virements) et non aux noms de personnes morales.
6. Avant la signature de tout contrat s'assurer qu'il y est bien précisé les modalités et délais de paiements (Système de contrôle de qualité à mettre en place)
7. Mettre en place un système d'approbation des prestations avant paiements :

- a. Pour les livrables des consultants : établir un PV de validation approuvé par le chef de la composante et la RPM
  - b. Pour les prestations des entreprises (travaux) : exiger l'attachement y relatif approuvé par le contrôle a pied d'œuvre (s'il y'a lieu), le chef de la composante concerné et la RPM
  - c. Pour les Fournisseurs (Fourniture de biens) : exiger le PV de réception partielle ou globale approuvé par le contrôle (s'il y a lieu), le responsable de la composante la RPM et éventuellement un représentant du Suivi et Évaluation
8. Se rapprocher des maisons d'assurances de la place (de la République du Congo) pour mieux établir les polices d'assurances exigées aux Consultants, Entreprises et Fournisseurs (Incoterms).
  9. Exiger la constitution de la GBE avant la signature des contrats, à défaut appliquer à cet égard les dispositions du Code des Marchés Publics de la République du Congo.
  10. S'assurer que toutes les pages du contrat (sans signatures) soient paraphées par toutes les parties prenantes.
  11. S'assurer que les retenues de garanties, si elles ne sont cautionnées, soient prélevées au moment des paiements. Veiller en même temps au remboursement des avances de démarrages.
  12. Garder les Cautions de soumissions et de Garantie de Bonne Exécution, d'Avance de Démarrage et de Retenue de Garantie en un lieu sûr (coffre de la RAF par exemple).
  13. Dans le PV de réception des acquisitions de biens ou équipements, donner un avis (de préférence par un spécialiste du domaine d'acquisition) sur la conformité et la fonctionnalité du bien acquis.

Pour la bonne gouverne du PADEF et pour une meilleure préparation des missions à venir, nous recommandons à la RPM et son assistante de mettre un accent particulier sur l'archivage.

La mission a noté avec satisfaction que tous les paiements vérifiés ont été faits dans les délais.

## V.9 Le contrôle sur le terrain

Une mission de visite de travaux a été établie par le PADEF selon le programme suivant :

30 novembre 2014 :

- Départ de Brazzaville-arrivée à Pointe Noire
- Départ de Pointe Noire – arrivée à Dolisie
- Nuit à Dolisie

1<sup>er</sup> Décembre 2014 :

- Visites de :
  - La piste Mboukoulou-Kinshassa (Luvaku-Mboudandi)
  - Du siège de la Caisse de Kimongo
  - Du siège de la Caisse de Dolisie
- Départ Dolisie-arrivée Sibiti
- Nuit à Sibiti

02 Décembre 2014 :

- Visites de :
  - La piste Sibiti-Bekol
  - Du siège de la caisse de Sibiti
  - De la piste Tseke pempe-Mandou-Mounionzi
  - Des bâtiments du centre semencier de Mayoumina
- Nuit à Dolisie

03 Décembre 2014 :

- Visite des chantiers de la piste Dimonila-Makaba
- Départ de Pointe Noire et arrivée à Brazzaville.

La mission a eu à constater les dysfonctionnements suivants :

### 1. PISTE LUVAKU MBOUBANTI

- a. Absence de documentation du chantier:
  - i. Cahier des prescriptions techniques
  - ii. Plans
  - iii. Journal de chantier
  - iv. Non observation de certaines dispositions (cales à béton)

### 2. CMEC de DOLISIE et CMEC DE LOYO

- a. Piètre qualité des travaux
- b. Équipements non adaptés
- c. Voir ce qui est améliorable
- d. Revoir les capacités des contrôleurs

### 3. OUVRAGES BIBLOS-GS

- a. L'entrepreneur (conducteur) a fait une bonne impression
- b. Pas de matériaux sur le chantier
- c. Le PADEF doit prendre les dispositions idoines

### 4. OUVRAGES : Piste Ponga-Dimonika-Makaba

- a. Conséquence d'une mauvaise étude de DAO
- b. Mettre l'accent sur la phase étude

### 5. CENTRE SEMENCIER MAYOUMINA

- a. Bonne Approche pour une meilleure maîtrise des dossiers
- b. Les experts doivent être présents sur le terrain

**Recommandations :**

**Exiger des contrôleurs la disponibilité de toute la documentation d'exécution sur le chantier (CPTP, Plans, Devis, Contrats, PV, PV de visites des bureaux de contrôles tels que Veritas, Socotec, Apave en vue des garanties décennales si requis, Journal de Chantier, etc...)**

**Exiger du contrôle (mission de supervision du maitre d'œuvre) l'approbation de la qualité des équipements avant leur pose**

**Exiger des responsables de composante la confirmation des capacités des missions des maitres d'œuvre pour assurer une bonne supervision (Revue de la Performance des résultats de la Passation de Marchés)**

**Exiger des responsables de contractants pour les travaux un approvisionnement suffisant en matériaux : Éviter les ruptures de stocks de matériaux sur le terrain)**

**Mettre en place un Système Assurance Qualité pour l'approbation des études avant le lancement de l'Appel d'offres des travaux ou autres acquisitions.**

## V.10 Seuil de la revue préalable

L'exploitation du « document de travail 3 : Passation de Marchés » du Rapport établi le 01/09/2014 faisant office de rapport mission de la supervision qui s'est déroulée du 15 mai au 16 juin 2015, fait ressortir, dans le tableau ci-après les seuils de revue préalable révisés par le FIDA. Dans le même tableau et eu égard à notre termes de références nous proposons des seuils révisés que nous soumettons à l'avis du FIDA :

Seuils de la revue préalable en FCFA		Seuil d'examen préalable révisé proposé (A confirmer par le FIDA)
Travaux	≥ 50,000,000	≥ 50,000,000
Biens et Services	≥ 10,000,000	≥ 25,000,000
Selection de consultants (firmes)	≥ 5,000,000	≥ 10,000,000
Consultants Individuels	Non précisé	≥ 7,500,000
Tous contrats de montants	Non précisé	≥ 40,000,000 pour les travaux
		≥ 15,000,000 pour les Biens
		≥ 5,000,000 pour les consultants
Entente directe	Tous les contrats	Tous les contrats

Méthodes de Passation de Marchés	Seuils pour les Travaux (1000 FCFA)	Seuils pour les Marchés des biens et services (non intellectuels ou physiques)
AOI	$X \geq 500,000$	$X \geq 100,000$
AON	$10,000 \leq X < 50,000$	$20,000 \leq X < 100,000$
Consultation de Fournisseurs	$X < 10,000$	$X < 20,000$

Méthode de Sélection	Seuils pour les services de Consultants (1000 FCFA)
Sélection Internationale (Publication a l'échelon international)	$X \geq 50,000$
Sélection Nationale (Liste restreinte comprenant que des bureaux nationaux)	$10,000 \leq X < 50,000$
Méthodes en fonction des seuils	Non précisées
Contrats de consultants	Tous les Tdrs seront soumis à l'examen préalable

Le consultant propose si les seuils recommandés sont acceptés par le FIDA, que le PADEF fasse faire une relecture de son manuel de procédures pour tenir compte des seuils proposés. Nous suggérons aussi que le manuel prévoie des outils de gestion de contrats (fiches de suivi) pour mieux faciliter le suivi de la mise en œuvre de la Passation de marchés.

## VI. ANNEXES

### A. PLANS D'ARCHIVAGE

La mission a constaté l'absence de certains documents très importants pour une bonne gestion de la fonction de passation de marchés. L'absence de ces documents est due certainement à un mauvais classement (nous ne parvenons pas à mettre la main sur ces documents au moment précis dont on peut en avoir besoin) ou simplement que ces documents se sont égarés lors du déménagement du siège du PADEF.

Pour une meilleure organisation de l'archivage, nous proposons le plan suivant d'archivage pour le classement de toute la documentation de la passation de marchés. Conformément à la loi ils doivent être tenus disponibles pour des éventuelles missions d'audit de l'État (Emprunteur/Bénéficiaire) et du FIDA (Bailleur) pendant au moins une certaine période (au moins 10 ans après la clôture du projet : conformément à la loi en vigueur en RC et les accords de financement avec du FIDA).

### CONSISTANCE DE L'ARCHIVAGE DES MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET SERVICES ASSIMILES

#### 1. Elaboration DAO et Publicité :

- a) Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)
- b) Demande Non Objection (ANO) sur Dossier d'Appel d'Offre (DAO)
- c) Avis non objection FIDA (ANO)
- d) Dossier d'Appel d'Offre (DAO)
- e) Annonce, publication (coupures de presse)

#### 2. Évaluation des offres et notification :

- a) PV d'ouverture des offres
- b) Rapport d'évaluation des offres
- c) Demande d'ANO
- d) ANO du FIDA
- e) Lettres de notification
- f) Publication des résultats (coupures de presse)

#### 3. Gestion des contrats :

- a) Copie des contrats
- b) Les cautions bancaires
- c) Lettres notification démarrage des contrats
- d) Les comptes rendus de réunions périodiques (hebdomadaires, mensuelles)
- e) Les copies des décomptes payés et leurs preuves de paiements (copies des chèques de paiements ou des ordres de virements)
- f) Rapports d'activités mensuelles
- g) PV de réceptions partielles
- h) PV de réception provisoire
- i) PV de réception définitive des travaux

#### **4. Boîtes à archives avec :**

- a) Originaux des offres
- b) Copies des offres reçues de tous les soumissionnaires

## **CONSISTANCE DE L'ARCHIVAGE DES MARCHES DE SERVICES DE CONSULTANTS**

### **1. Manifestations d'intérêt et listes restreintes :**

- a) Avis à manifestation d'intérêt (sélection de consultants individuels /cabinets ou bureaux d'études)
- b) CV fournis par Consultants Indépendants/ Références des cabinets
- c) PV d'ouverture des expressions d'intérêt (Consultants Individuels et Cabinets ou Bureaux d'études)
- d) Dossiers d'expressions d'intérêts de tous les consultants (Individuels/cabinets)
- e) Rapport d'établissement des listes restreintes
- f) ANO du FIDA sur listes restreintes
- g) Termes de référence/ Demande de Proposition (DP)
- h) Approbation des termes de référence

### **2. Processus de sélection :**

- a) PV d'Ouvertures des Offres Techniques
- b) Propositions techniques et financières fournies par le consultant/cabinet retenu
- c) Rapport d'évaluation des offres Techniques
- d) PV d'attribution des Propositions Techniques
- e) Lettres de notifications
- f) Lettres d'invitation à l'ouverture des offres financières
- g) Rapport d'évaluation consolidée
- h) PV d'attribution des offres (offres techniques et financières combinées)
- i) Lettre d'invitation à négocier
- j) PV de négociation

### **3. Gestion des contrats :**

- a) Copie des contrats
- b) Ordre de service
- c) Rapport de démarrage
- d) Rapport des différents livrables (versions provisoire et finale)
- e) Les copies des décomptes payés et leurs preuves de paiements (copies des chèques de paiements ou des ordres de virements)
- f) Rapport final
- g) Rapport de fin de mission
- h) Toutes les preuves de paiements

### **4. Boîtes à archives contiennent :**

- a) Copies CV des Consultants/ Références des Cabinets
- b) Propositions techniques et financières fournies par les consultants/cabinets non retenus

c) Dossiers d'expressions d'intérêts des consultants (Individuel/cabinet) non retenus

## B. TABLEAU DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU CONSULTANT SUR LES CONTRATS DE L'ECHANTILLON AYANT FAIT L'OBJET D'OBSERVATIONS

N <sup>o</sup>	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
<b>SELECTION DE CONSULTANTS</b>					
1	<b>Designation Contrat : Recrutement d'un consultant chargé de suivi et contrôle des travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le Kouilou</b>		<b>Méthode : SFQC</b> <b>Catégorie: Firme</b>	<b>Montant du Contrat \$EU = 67 276,3 \$</b> <b>Date Contrat: 02 mai 2014</b>	
<b>Nom et Adresses de l'Entreprise Contractante :</b>					
N <sup>o</sup>	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
1.1. PPM	Nous avons constaté un retard d'environ 66 jours par rapport à la projection de signature du contrat  La méthode de passation de marchés dite du moindre coût n'est pas appropriée pour ces types de missions.	Le PADEF et le FIDA auraient du s'accorder sur la méthode dite de la Qualification du Consultant (QC) ou celle basée sur la Qualité et le Cout (SFQC).	Revoir les procédures et directives de passation de marchés pour mieux apprécier les spécificités de l'utilisation des méthodes de sélection de consultants.	1- La RPM et son assistante 2- Le président de la commission des marchés 3- Tous les membres des commissions d'analyse et des marchés.	Sans délai
1.2. Liste Restreinte	Pas d'informations dans les dossiers qui nous ont été remis.	Ceci constitue une alerte de manque de transparence	Prévoir dans le rapport d'évaluation des propositions techniques un chapitre ou paragraphe qui relate le processus d'établissement de la LR.	La RPM	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
1.3. Qualité de la DP	<p>Les Données particulières(DP) ne sont pas bien élaborées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tantôt elles ne cadrent pas correctement avec l'esprit de la Note d'Information aux Consultants (NIC): par exemple le temps d'intervention doit être exprimé en termes d'efforts (Hommes-mois) et non en termes de durée (6 mois)</li> <li>2. Tantôt elles ne sont pas complètes : la clause 4.6 qui dit que les offres techniques doivent être ouvertes aussitôt après l'heure limite de dépôt n'apparaît pas dans la NIC : c'est probablement ce qui a créé la confusion pour l'ouverture des plis qui a eu lieu 6 jours après le dépôt des offres</li> <li>3. La clause 3.7 des DP traite de la validité des offres alors que la clause 3.7 de la NIC parle du traitement des impôts.</li> <li>4. La clause 3.4 informe d'une formation à faire par le consultant sans en définir le contenu et sans préciser l'effectif à former.</li> </ol>	<p>Le constat 2 a probablement créé la confusion pour l'ouverture des plis qui a eu lieu 6 jours après le dépôt des offres : nous déplorons ce constat une alerte de manque de transparence au processus de passation de marchés. Chaque clause de la DP, doit renvoyer à une clause de la NIC</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.Revisiter les directives de passation de marchés du FIDA pour une meilleure maîtrise des données à consigner dans la DP</li> <li>2.Utiliser la DP type et se l'approprier (l'adapter aux exigences du PADEF)</li> <li>3.Mettre en place un système de contrôle de qualité pour éradiquer les dysfonctionnements constatés .</li> </ol>	<p>La RPM et son assistante.</p>	<p>Sans délai</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
1.4. Critères d'évaluation et appréciation du processus de sélection	<p>Les critères d'évaluation sont à notre avis recevables</p> <p><b>1- Ouverture des plis</b> : Le consultant constate que les offres techniques n'ont pas été ouvertes à la date de dépôt des offres. Selon le rapport d'évaluation, les offres ont été déposées le 21 novembre 2013 à 13heures tandis que l'ouverture a eu lieu le 27 novembre 2013 dans la salle de réunion du ministère de l'agriculture et élevage.. <b>Le PV d'ouverture des plis n'est pas dans le classement.</b> Selon les RPM le PV n'a pas été établi seul les feuilles de présence ont été dressées.</p> <p><b>2- Rapport d'évaluation des offres</b> : Les dates qui sont consignées dans le rapport d'évaluation des propositions techniques qui nous a été remis ne sont pas en conformité avec les dates de la Demande de Proposition qui nous a été remise. Le rapport d'évaluation des propositions financières qui nous a été remis n'est pas signé.</p> <p><b>3- Approbation du rapport d'évaluation</b> : n'est pas dans le classement</p> <p><b>4- Notification</b> : n'est pas dans le classement</p> <p><b>5- Négociation</b> : lors de la négociation, les honoraires des experts du personnel clé ont été revus à la baisse pour environ 30% et le traitement des salaires du personnel subalterne à 50%.</p> <p><b>6- Signature du contrat</b> : Le contrat a été signé le 02 mai 2014 soit 66 jours de retard par rapport aux prévisions du PPM.</p> <p><b>7- Publicité</b> : n'est pas dans le classement.</p>	<p><b>1-Pour l'ouverture des plis</b> : Le consultant déplore que l'ouverture ne soit pas faite aussitôt après le dépôt des offres comme l'exige le principe de la transparence à la passation des marchés. Il déplore aussi que l'ouverture n'ait pas eu lieu au siège du PADEF. Ceci peut être une source de perte de documents et de malversation de la part des soumissionnaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Depuis un certain temps l'ouverture des plis se fait au siège du PADEF. Maintenir cette résolution.</li> <li>2. Tous les rapports d'évaluation doivent être approuvés par une commission d'attribution de marchés.</li> <li>3. La séance d'attribution doit être sanctionnée par un PV d'attribution</li> <li>4. Faire des lettres de notification de rejet aux consultants non retenus</li> <li>5. Les taux d'honoraires ne sont pas négociables à moins qu'ils dépassent considérablement les taux habituellement appliqués.</li> </ol>	<p>Le coordinateur et la RPM</p>	<p>Sans délai</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
1.5. Gestion de Contrat	<p><b>1. Absence de Caution Bancaire</b> : Il est prévu dans le contrat une avance de démarrage de 20% sans caution bancaire.</p> <p><b>2. Achèvement des travaux</b> : Selon l'ordre de service et le délai contractuel, les travaux devraient être terminés le 01/12/2014. A la date de notre revue et selon le responsable des infrastructures l'état d'avancement est d'environ 12%.</p>	<p>1. <b>Pour la caution d'avance de démarrage</b>: Selon les procédures de la Banque Mondiale, une avance de plus de 10% à un consultant doit systématiquement être cautionnée à 100%. J'exhorte le PADEF à respecter cette disposition pour les contrats à venir.</p> <p>2. <b>Pour l'achèvement des travaux</b> : J'invite le PADEF à faire un état des lieux de l'exécution du contrat et de faire une mise en demeure au responsable du retard (l'entrepreneur, le consultant ou les deux)</p>	<p>1. Exiger une caution bancaire valide pour toute avance de démarrage.</p> <p>2. Exiger du consultant un meilleur suivi des travaux</p>	<p>1. RPM</p> <p>2. Responsable de composante</p>	Sans délai
2	<p><b>Designation du Contrat : Recrutement d'un consultant international pour l'amendement et la validation du manuel suivi-évaluation du PADEF et la formation</b></p>		<p><b>Méthode : ED</b></p> <p><b>Catégorie: Individu</b></p>	<p><b>Montant du Contrat \$EU : 21 920</b></p> <p><b>Date de contrat : 08 Octobre 2014</b></p>	
<p><b>Nom et Adresses de l'Entreprise Contractante: Amadou Cisse Senegal</b></p>					
N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
2.1 PPM	<p>La désignation de l'acquisition du PPM (<b>Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du manuel suivi-évaluation, détermination du système, livraison du logiciel +paramétrage et formation</b>) est différente de celle inscrite au contrat signé par le consultant. En plus de ce qui est consigné dans le contrat, le PPM prévoit une livraison de logiciel y/c le paramétrage et la formation.</p>	<p>Une modification de désignation peut changer l'envergure et le contenu de la mission. Faire un amendement du PPM si la consistance de la mission a changé.</p> <p>Le PPM prévoyait comme méthode de passation de marchés le G/G. on pouvait donc se passer du temps consacré au processus de saisine et de comparaison des CV. Toutefois l'Entente Directe n'exclut pas un tel exercice pour faire un choix de qualité.</p>	<p>Soumettre pour ANO au FIDA toute modification du PPM déjà approuvé.</p>	<p>1. Coordonateur</p> <p>2. RPM</p>	Sans délai
2.2 Liste Restreinte	<p>Nous n'avons aucune information sur le processus d'établissement de la liste restreinte.</p>	<p>Ceci constitue une alerte de manque de transparence</p>	<p>Prévoir dans le rapport d'évaluation des propositions techniques un chapitre ou paragraphe qui relate le processus d'établissement de la LR.</p>	<p>La RPM</p>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
2.3 Qualité de la DP	<p>La Demande de Proposition est constituée selon la lettre d'invitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lettre d'Invitation</li> <li>• Les termes de référence</li> <li>• Le formulaire de présentation de la proposition financière.</li> </ul> <p>La méthode de sélection consignée dans les lettres d'invitation (Qualification du Consultant) n'est pas conforme avec celle prévue dans les tdrs (Comparaison de CV).</p>		<p>La mission recommande de faire un contrôle de qualité des documents de passation de marchés avant de les remettre aux soumissionnaires ou prestataires</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM et son assistante</li> <li>2. Responsable de composante</li> </ol>	Sans délai
2.4. Critères d'évaluation et appréciation du processus de sélection	<p>Les critères d'évaluation sont recevables.</p> <p><b>Processus d'évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Ouverture des plis</b> : Le PV d'ouverture des plis n'est pas dans le classement.</li> <li>2- <b>Rapport d'évaluation des propositions techniques</b> : les résultats de l'évaluation montrent que l'établissement de la liste restreinte n'a surement pas été maîtrisé par le PADEF. Nous avons constaté : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Un écart de notation de 12 points entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup></li> <li>b. Un écart de notation de 28 points entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup></li> </ol> </li> <li>3. <b>Rapport d'évaluation des propositions financières</b> Toutes les offres financières ont été ouvertes.</li> <li>4. <b>Notification</b> : les lettres de notification ne sont pas dans le classement</li> <li>5. <b>Négociation</b> : le SPM n'a pas été associé à la négociation, et pourtant par mail du 29 avril 2014 donnant l'ANO sur le projet de contrat de la mission de suivi et de contrôle de la réalisation des 7 ouvrages, le FIDA rappelait d'associer aux négociations à venir la Responsable de la Passation de marchés.</li> <li>6. <b>Signature du contrat</b> : Le contrat a été signé le 08 octobre 2014</li> <li>7. <b>Publicité</b> : n'est pas dans le classement</li> </ol>	<p><b>Par rapport à l'évaluation technique :</b> Nous pouvons conclure sur ce point les résultats de la commission d'évaluation montrent que les consultants consultés ne sont pas de la même catégorie ; les consultants classés 2<sup>nd</sup> et 3<sup>e</sup> ne devaient donc pas figurer sur la liste restreinte. Nous recommandons à l'avenir de comparer des CV comparables.</p> <p><b>Par rapport à l'ouverture des propositions financières :</b> La méthode utilisée ne requiert pas qu'il soit ouvert les offres financières de tous les consultants dont les offres techniques sont recevables. Il s'agissait d'ouvrir la proposition financière du consultant classé 1<sup>er</sup> et de négocier directement avec ce dernier conformément aux procédures de passation de marché pour ce qui concerne l'évaluation des offres pour la méthode QC.</p> <p><b>Par rapport à la négociation :</b> Veiller à respecter cette disposition pour les négociations à venir (présence de la RPM et de la composante)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Reconstituer toute la documentation manquante (PV d'ouverture des plis, PV de négociation, lettres de notification, etc.) et tenir un bon archivage.</li> <li>2- Prendre les dispositions idoines pour établir les LR en respectant les principes d'équité. Faire des manifestations d'intérêt ou identifier les consultants sur la base de satisfaction de missions antérieures similaires. Le PADEF peut contacter l'ARMP ou le MAE pour solliciter l'intérêt de consultants ayant une expérience pertinente pour la mission envisagée.</li> <li>3- Revisiter les procédures de sélection de consultants par les méthodes QC (firme) et comparaison de CV comparables (consultants individuels)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- RPM et son assistante</li> <li>2- RPM et Responsables de composante</li> <li>3- RPM et son assistante et Responsables de composantes</li> </ol>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
2.5. Gestion de Contrat	Le contrat ne précise pas le compte bancaire du consultant.		Mettre dans les contrats à venir le numéro de compte bancaire du contractant et ne payer qu'au nom de la dénomination sociale du contractant.	RAF	Sans délai
3	<b>Désignation du Contrat : Recrutement d'un consultant chargé de l'enquête d'impact Socio-économique et Institutionnelle de base dans les zones d'intervention du PADEF</b>		<b>Méthode : SFQC</b> <b>Catégorie: Firme</b>	<b>Montant du Contrat \$EU : 816 625,00 (Huit cent seize mille six cent vingt cinq )</b> <b>Date : 17 septembre 2014</b>	
<b>Nom et Adresses de l'Entreprise Contractante: Génie Agricole Plus et Environnement (GAPE) Adresse : 17 rue Ndembani Brazzaville/ Tel : 06 661 48 83</b>					
N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMANTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
3.1 PPM	La désignation du contrat n'est pas celle consignée dans le PPM. Selon la RPM cette mission est réalisée en lieu et place des 2 missions « Recrutement d'un consultant chargé de l'étude anthropométrique et socio économique du PADEF » et « Réaliser l'enquête initiale dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans la zone du PADEF ».  Toutefois Mr Arnaud Bounou (chargé d'appui à la Programmation et au S&E) nous a donné une explication convaincante.  La date effective de signature du contrat est le 17 septembre 2014 soit un retard de 40 jours de retard par rapport aux prévisions du PPM		Solliciter un ANO du FIDA pour toute modification du PPM approuvé.	1. Coordonateur 2. RPM	Sans délai
3.2 Liste Restreinte	Selon le rapport d'évaluation des offres techniques, à la page 5, le PADEF semble dire que le FIDA lui a établi et validé une liste restreinte de consultants.  La liste restreinte permet déjà au stade de la compétition d'identifier les consultants potentiels qui peuvent faire la mission.	A notre avis le FIDA ne fait que conseiller et donc ne saurait imposer une liste restreinte.	Revoir les directives de passation de marchés pour mieux connaître les prérogatives de l'Emprunteur/Bénéficiaire (PADEF qui est le prolongement de République du Congo à travers le MAE) qui est administrateur à part entière de l'AC ou de Don.	La RPM et son Assistante	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
3.3 Qualité de la DP	<p>Les Données particulières(DP) ne sont pas bien élaborées et sont très confuses.</p> <p>Le PADEF n'a pas établi une DP proprement dite. Il a été remis aux consultants : la lettre d'invitation, les tdrs, le formulaire de proposition financière.</p> <p>La lettre d'invitation annonce que la méthode de sélection est celle fondée sur la Qualité tandis que la procédure d'analyse utilisée est celle de la méthode fondée sur la qualité et le coût.</p>		Revoir les procédures et directives de passation de marchés pour mieux apprécier les spécificités de l'utilisation d'une quelconque méthode de sélection de consultants par rapport à une autre.	<p><b>1-</b> La RPM et son assistante</p> <p><b>2-</b> Le président de la commission des marchés</p> <p><b>3-</b> Tous les membres des commissions d'analyse et des marchés.</p>	Avant le 15 février 2015

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
3.4. Critères d'évaluation et appréciation du processus de sélection	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Les critères</b> concernant l'échantillonnage et le matériel utilisés ne sont pas pertinents pour l'évaluation des capacités des consultants à recruter. L'évaluation de ces deux critères est prise en compte dans l'évaluation de la méthodologie. Ces critères d'évaluation n'ont pas été portés à la connaissance des consultants. Ils ont été établis en fonction des tdrs au moment de l'évaluation.</li> <li>2. <b>L'ouverture des plis</b> : les propositions ont été transmises par mail : c'est une erreur monumentale. Jusqu'à présent les procédures de passation de marchés n'ont pas encore autorisée la soumission électronique (par mail) par souci de manque de transparence (la soumission électronique n'est pas sécurisée).</li> <li>3. <b>Le Rapport d'Évaluation des offres techniques</b> : il est cohérent par rapport aux critères établis à posteriori par la commission d'évaluation. Le rapport d'évaluation des propositions techniques a été établi le 16/08/2014. Nous n'avons pas vu de notification de rejet dans le classement</li> <li>4. <b>L'approbation du rapport d'évaluation technique</b> : ANO du FIDA par mail du 03 septembre 2014.</li> <li>5. <b>La Notification des résultats</b> : il n'est pas dans le classement.</li> <li>6. <b>La négociation</b> : elle s'est tenue le 17 septembre 2014. Les recommandations de la commission d'évaluation ont été intégrées. Toutefois nous constatons une fois de plus l'absence de la personne responsable de la Passation de Marchés.</li> <li>7. <b>La signature du contrat</b> : Le contrat a été signé le 17 septembre 2014 soit un retard de 40 jours de retard par rapport aux prévisions du PPM. Le délai d'exécution est de 6 mois. d'exécution de 6 mois</li> <li>8. <b>La Publicité</b> : n'est pas dans le classement</li> </ol>	<p>Les critères d'évaluation doivent systématiquement figurer dans le dossier de consultation. Ce principe est fondamental pour le respect de la transparence et de l'équité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'assurer que les critères d'évaluations sont dans le dossier de consultation avant de les remettre aux candidats à la soumission.</li> <li>2. Un contrôle supplémentaire devra être fait par la commission d'évaluation et d'attribution au moment des séances d'évaluation et d'attribution des marchés.</li> <li>3. A la fin d processus de sélection notifier tes résultats a tous les consultants</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM.</li> <li>2. Responsables de composantes.</li> <li>3. Président de la commission des marchés.</li> <li>4. Coordonnateur.</li> </ol>	<p>Sans délais.</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
3.5	<p><b>Gestion de Contrats</b></p> <p>Il est prévu dans le contrat les modalités de paiements suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10% du montant du contrat à la signature du contrat pour les frais de préparation technique</li> <li>40% correspondant aux frais techniques et logistiques avant la descente sur le terrain</li> <li>50% correspondant au solde après validation du rapport de l'étude de référence.</li> </ol> <p>Le contrat ne précise pas le compte bancaire du consultant dans lequel il doit être payé.</p> <p>Dans le registre des contrats il est reporté un montant de 30 millions de FCFA. Selon les explications de la RPM, les 30 millions représentent la partie prise en charge par le PADEF le reliquat soit les 28 millions seront comptabilisés dans le PRODER 3.</p> <p>Les délais de paiements constatés par le consultant sont corrects : délai de paiement entre 3 et 11 jours.</p>	<p>Le consultant a perçu 50% de ses honoraires sans descendre sur le terrain et sans caution bancaire. Ceci est une conséquence de l'absence de la DP qui aurait permis à travers le CCAP d'établir des modalités et calendrier de paiements corrects et transparents.</p>	<p>Éviter de trop payer les consultants avant qu'il n'ait rien produit (remise de livrables)</p> <p>Revoir les modalités et calendrier de paiement des consultants.</p> <p>Élaborer des DP en Bonne et due forme pour minimiser les risques liés à la gestion de contrats.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM</li> <li>2. Responsables de composantes</li> <li>3. RAF</li> </ol>	Sans délais.
4	<p><b>Désignation du Contrat: Recrutement d'un consultant national chargé d'évaluer la formation dispensée par CNOP sur la Gestion, la Structuration, le fonctionnement a l'endroit des leaders des GIEC de la zone d'intervention du PRODER 3</b></p> <p><b>Nom et Adresses du Consultant Contractant : NKOUNKOU</b></p>		<p><b>Méthode : Comparaison de 3 CV (CI)</b></p> <p><b>Catégorie: Individu</b></p>	<p><b>Montant du Contrat \$EU : 9 189 \$</b></p> <p><b>Date : 08 Octobre 2014</b></p>	
4.1	<p><b>PPM</b></p> <p>Le PPM prévoyait comme méthode de passation de marchés celle dite de la Qualification du consultant. Nous rappelons que cette méthode est utilisée pour recruter généralement des firmes. La méthode qui aurait du être est la Sélection de consultant Individuel, qui peut se faire à partir d'une comparaison d'au moins de 3 CV comparables ou à partir d'un Avis à Manifestation d'Intérêt.</p> <p>Le PPM prévoyait la signature du contrat pour le 27/04/14, la signature a eu lieu le 08 octobre 2014 soit un retard de 164 jours.</p>	<p>Il faudra prendre les dispositions requises pour éviter de telle confusion à l'avenir</p>	<p>Revoir les procédures et directives de passation de marchés pour mieux apprécier les spécificités de l'utilisation des méthodes de sélection de consultants.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- La RPM et son assistante</li> <li>2- Le président de la commission des marchés</li> <li>3- Tous les membres des commissions d'analyse et des marchés.</li> </ol>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
4.2 Liste Restreinte	<p>Nous n'avons aucune information sur le processus d'identification des consultants invités.</p>	<p>Ceci constitue une alerte de manque de transparence.</p> <p>A l'avenir il faudrait expliquer dans le rapport d'évaluation le processus d'identification des consultants identifiés. Nous rappelons que les consultants invités doivent avoir une compétence avérée et une expertise pertinente pour la mission considérée.</p>	<p>Etablir la LR d'une manière transparente et auditable soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A partir d'un AMI</li> <li>2. En identifiant des consultants qui ont donné satisfaction pendant l'exécution de missions antérieures ( le PADEF peut se rapprocher du MAE ou d'autres ministères ou projets)</li> </ol> <p>Tout en respectant le principe d'équité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- La RPM et son assistante</li> <li>2- Le président de la commission des marchés</li> <li>3- Tous les membres des commissions d'analyse et des marchés.</li> <li>4- Le Coordonateur</li> </ol>	Sans délais
4.3 Qualité de la DP	<p>La Demande de Proposition est constituée selon la lettre d'invitation par :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La lettre d'Invitation</li> <li>2. Les termes de référence</li> <li>3. Le formulaire de présentation de la proposition financière.</li> </ol> <p>Il fallait tout simplement transmettre les tdrs et demander les CV actualisés des consultants identifiés, Nous constatons que les consultants n'ont pas tous reçu en même temps les LI (10/0714, 11/0714, 14/07/14).</p> <p>.....</p>	<p>La méthode de sélection consignée dans les lettres d'invitation et dans le PPM n'est pas conforme à la démarche utilisée pour la contractualisation.</p> <p>A l'avenir faire de sorte que les invitations soient transmises en même temps</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utiliser les dossiers standards de demande de proposition et veiller au choix de la méthode de passation de marchés appropriée.</li> <li>2. Transmettre les invitations en même temps et veiller aux accusés de réception</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM et son assistante et responsables de composantes</li> <li>2. Assistante de Direction</li> </ol>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
4,4 Critères d'évaluation et appréciation du processus de sélection	<p><b>Critères d'évaluation : ils sont recevables.</b></p> <p><b>Processus de sélection :</b></p> <p><b>1- Ouverture des plis :</b> Le PV d'ouverture est établi le 18/07/14, le lendemain de la date limite de dépôts des propositions (selon les lettres d'invitation).</p> <p><b>2- Rapport d'évaluation des propositions techniques :</b> les résultats de l'évaluation montrent que l'établissement de la liste restreinte n'a pas été maîtrisé par le PADEF. Nous avons constaté les scores suivants:</p> <p>1er. NKOUNKOU : 79,5  2e. KOUTIBA POMPA Davidson : 54,75  3e. MOYO Justin : 55  4e. MASSAMBA Jean Pierre : 48,25</p> <p>Un écart de notation de 25 points entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> et de 31 points entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup>.</p> <p>Un mal intentionné peut être tenté de penser ou de dire que la liste des consultants identifiés a été établie exprès pour donner le marché à NKOUNKO.</p> <p>3. <b>Notification :</b> n'est pas dans le classement</p> <p>4. <b>Négociation :</b> le PV de négociation ne mentionne pas l'offre de base du consultant retenu et ne précise pas non plus comment on est passé de son offre de base au montant du contrat signé.</p> <p>5. <b>Signature du contrat :</b> Le contrat a été signé le 08 octobre 2014</p> <p>6. <b>Publicité :</b> n'est pas dans le classement.</p>	<p>Les compétences et expertises des consultants invités ne sont pas comparables. A l'avenir il faut veiller à inviter des consultants de formations, compétences et références équivalentes sinon le processus est biaisé.</p> <p>Selon les alertes de lutte contre la fraude cette pratique peut être classée comme un cas potentiel de passation de marchés non conforme</p>	<p>1.Mettre des consultants d'égales capacités sur les mêmes LR</p> <p>2.Reconstituer toute la documentation de la passation de marchés</p> <p>3.Le PV de négociation doit faire ressortir comment est on passé du montant de l'offre de base (de la soumission) au montant signé (du contrat)</p>	<p>1.Le RPM, le RSE, les responsables de composantes</p> <p>2.Le RPM et son assistante</p> <p>3.Le RPM, les responsables de composantes et le coordonnateur</p>	Sans délais.

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
4.5 Gestion de Contrats	Le compte bancaire n'est pas précisé dans le contrat.		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préciser le compte bancaire dans le contrat</li> <li>2. Faire les paiements par chèque ou par virement au nom de la dénomination sociale du contractant.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM</li> <li>2. RAF</li> </ol>	Sans délais
5	<b>Designation du Contrat : Recrutement d'un consultant chargé de suivi et contrôle des travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans la Bouenza</b>		<b>Méthode : Entente Directe(ED)</b> <b>Catégorie: Individu</b>	<b>Montant du Contrat \$EU : 5 016 \$</b> <b>Date : 30/10/14</b>	
<b>Nom et Adresses du Consultant Contractant : Andzio Daniel Directeur Départemental de l'Équipement des travaux de la Bouenza, sis a Mandigou, téléphone : 05 528 11 15, e-mail : <a href="mailto:danielandzio@gmail.com">danielandzio@gmail.com</a></b>					
N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
5.1 PPM	<p>Il ressort du PPM du PRODER Sud, une convention de partenariat à établir avec les DDTEP pour le contrôle des travaux confortatifs de la Bouenza et du Niari.</p> <p>En réalité le contrat a plutôt été signé avec le Directeur Départemental de l'Équipement et des Travaux Publics (DDETP) de la Bouenza Mr Andzio Daniel et non la Direction Départementale de l'Équipement et des Travaux Publics (DDETP).</p> <p>L'Entente Directe a été établie avec un individu et non avec une structure.</p> <p>Il était prévu dans le PPM de signer le contrat le 11/06/14. Il a été signé le 30/10/14 soit avec un retard de 141 jours (environ 4.5 mois)</p>		<p>Nous rappelons au respect strict des méthodes de passation de marchés consignées dans le PPM.</p> <p>Le RPM fera à une fréquence qui sera établie d'un commun accord entre le PADEF et le FIDA ( nous proposons 45 jours) un rapport d'activités de la passation de marchés qui traitera des réalisations et des écarts constatés entre les prévisions et les réalisations et aussi des propositions d'actions à mener pour résorber les retards ou écarts constatés.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM.</li> <li>2. Responsables de composantes.</li> <li>3. Président de la commission des marchés.</li> <li>4. Coordonnateur.</li> </ol>	Sans délai
5.2 Liste Restreinte	Nous n'avons retrouvé aucune information sur le processus de contractualisation avec le DDTEP	<p>La procédure de sélection par entente directe (ED) se déroule selon les dix (10) étapes suivantes :</p> <p>E1. La Rédaction des termes de référence et justificatifs du recours à la méthode de Sélection par Entente Directe - identification du consultant ;</p> <p>E2. La Demande d'autorisation de la passation de marché par Entente Directe (déjà réglé si le PPM est validé par le FIDA);</p> <p>E3. La Demande de proposition technique</p>		Tout le Staff du PADEF	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
5.3 Qualité de la DP	Nous n'avons pas trouvé de tdrs dans le classement	E4. Proposition Technique et Financière du Consultant E5. Évaluation de la proposition du consultant E6. Négociation du contrat ; E7. L'Approbation du projet de contrat ; E8. La signature du marché ; E9. Le suivi de l'exécution du marché ; E10. Le classement des documents de passation des marchés ;			Sans délai
5.4. Critères d'évaluation et appréciation du processus de sélection	Nous n'avons pas trouvé de rapport d'évaluation ni d'analyse de la proposition du consultant par le PADEF Selon la RPM, la négociation a bien eu lieu, mais nous n'avons pas trouvé de PV de négociation dans le classement de la PM	Nous invitons le PADEF pour les futures utilisations de cette méthode de bien vouloir respecter toutes les étapes.			

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
5.5 Gestion de Contrats	<p>Il ressort du contrat que les modalités de paiement des prestations de la DDETP (en réalité du Directeur de la DDETP) sont établies comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>35%</b> du montant du contrat, soit <b>877 800 FCFA</b> au démarrage des travaux sur les deux pistes Madingou Gare-Kibounda et Tseke Pembe-Mandou Moniouzi;</li> <li>2. <b>40%</b> du montant du contrat, soit <b>1 003 200 FCFA</b>, lorsque le pourcentage des travaux atteint 50% à 80% des travaux de construction des 2 pistes après validation du rapport d'avancement par le consultant;</li> <li>3. <b>25%</b> du montant du contrat, soit <b>627 000 FCFA</b>, à la réception provisoire des travaux des 2 pistes.</li> </ol> <p>Les contrats ne précisent pas les délais de paiements.</p> <p>Nous avons constaté le paiement de 877 800 FCFA sans que l'on ait la preuve de la satisfaction de l'effectivité de modalité de paiement (PV attestant de l'effectivité du démarrage des travaux).</p>	<p>Nous ne pouvons concevoir une avance de démarrage non cautionnée. Quelque faible que le montant, cette avance puisse être, même si par ailleurs des bailleurs comme la BM ont donné la latitude aux emprunteurs d'apprécier l'opportunité de faire aux consultants des avances de démarrage non cautionnées si elles ne dépassent 10% des montants des contrats.</p> <p>Nous ne comprenons pas non plus que l'avance soit simplement conditionnée par le démarrage de travaux.</p>	<p>Avant de signer un décompte (<b>services techniques et RPM</b>) ou de la payer (<b>services Comptables</b>) revisiter le contrat pour voir si les modalités de paiements sont satisfaites et établies (actées : PV par exemple).</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM</li> <li>2. Responsables de composantes</li> <li>3. RAF et Comptables</li> </ol>	Sans délai
6	<p><b>Désignation du Contrat : Recrutement d'un Cabinet d'Expertise Comptable chargé de réaliser l'audit des comptes du PRODER 3, Exercice 2013</b></p>		<p><b>Méthode : SFQC</b> <b>Catégorie: Firme</b></p>	<p><b>Montant du Contrat en \$EU : 17 000 US \$</b></p>	
<p><b>Nom et Adresses du Consultant Contractant : Deloitte</b></p>					
6.1 PPM	<p>Nous avons constaté un retard d'environ 60 jours par rapport à la projection de signature du contrat consignée dans le PP</p> <p>Dans le PPM il est prévu une passation de marchés par la méthode basée sur le moindre coût, la méthode SFQC a été utilisée. Selon la RPM c'est le FIDA qui a demandé l'utilisation de la méthode SFQC</p>	<p>Nous avons demandé à voir les correspondances du FIDA sur le changement de méthode mais en vain.</p>	<p>Les modifications du PPM doivent être actées. Même si c'est le FIDA qui demande des changements, ils doivent être justifiés et documentés.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le FIDA</li> <li>2. Le coordonateur</li> </ol>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHANCES
6.2 Liste Restreinte	L'AMI est passé dans la presse « les Dépêches de Brazzaville N° 1965 du 18 mars 2014 ». Le dépôt des expressions d'intérêt est fixé au 31 mars 2014.  Pas d'informations dans les dossiers qui nous ont été remis.  Cinq lettres d'invitation sont dans le classement mais ne sont pas déchargées par les destinataires				Sans délai
6.3					
6.4					
6.5					
<b>EQUIPEMENTS ET TRAVAUX</b>					
7	<b>Designation du Contrat : Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou)</b>		<b>Méthode : AON</b>	<b>Montant du Contrat en \$EU : US \$ 500 573</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant : Lot 1 : AK-Consulting SA / 465 Av Felix Tchicaya Pointe Noire/ 06 661 89 93</b>		<b>Catégorie: Travaux</b>		
7.1PPM	<p>Marché en plusieurs lots au lieu d'un.</p> <p>La signature du contrat était prévue dans le PPM le 03/06/2013, elle a eu lieu le 03/01/2014 soit 214 jours (7 mois) de retard.</p>	Nous comprenons l'intérêt que portent le FIDA et le Gouvernement Congolais pour faire la promotion de l'expertise nationale dans le cadre de l'exécution du PADEF, mais un marché comme la réalisation des 7 ouvrages ne devrait pas faire l'objet d'allotissement pour cibler les PME pour son exécution. Ce marché devrait être passé en AOI (budget de 675 millions) > au seuil de l'AOI (500 millions).	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eviter les allotissements autant que possible</li> <li>2. Assurer un bon suivi de la mise en œuvre du PPM (PIP)</li> <li>3. Faire un rapport d'activités sur la PM tous les 45 jours pour une meilleure gestion des risques liés à la PM</li> </ol>	RPM et son assistante	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
7.2 Appréciation du Processus d'AO	<p>L'avis d'AO a été publié dans le journal « Dépêches de Brazzaville N° 1797 du 6 août 2013 » et dans le journal « La Semaine Africaine N° 3314 » du 6 août 2013.</p> <p>Dans l'AAO il n'est pas précisé la validité de la caution de soumission.</p> <p>La formulation de la consultation du DAO est confuse. Les conditions de participation ayant des marchés avec le PRODER 3 ne sont pas recevables.</p> <p>L'ouverture des plis était initialement prévue le <b>05 septembre 2015</b>. Elle a finalement eu lieu au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage le 10 septembre 2014 du fait de l'indisponibilité de ceux qui devaient conduire la visite de lieux. Prévue.</p>				
7.3 Qualité du DAO	<p>Le DAO n'est pas conforme au DAO type FIDA/BM qui présente l'architecture suivante :</p> <p>IS : Instruction aux soumissionnaires</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. DPAO : Données Particulières de l'Appel d'Offres</li> <li>2. CPT ou CPTP : Cahier de Prescriptions Techniques Particulières y/c les plans, cadre de bordereaux de prix et Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)</li> <li>3. CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales</li> <li>4. CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières</li> </ol> <p>Les critères d'évaluation portent entre autres sur des clauses éliminatoires irrecevables au regard du principe de base de la passation de marchés.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Entreprises en rapport avec le PRODER dont le taux d'exécution est inférieur à 80%</li> <li>b. Visite des lieux obligatoires.</li> </ol> <p>Le CPTP semble par contre bien élaboré sur le principe, mais le dossier technique ne donne pas suffisamment d'informations pour la prise en compte des réalités du terrain.</p>		<p>Revisiter les procédures de passation de marchés du FIDA</p> <p>Utiliser les dossiers types de la Banque Mondiale et les adapter aux spécificités du FIDA et du PADEF</p>	<p>RPM et son assistante</p>	<p>Sans délai</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
7.4 Critères d'Évaluation	Les critères d'évaluations utilisés ne sont pas pertinents et ne sont même pas décrits dans le DAO		Les critères d'évaluation doivent impérativement être annoncés et décrits dans le DAO Ces critères ne doivent faire l'objet d'aucune modification au moment de l'analyse des offres	RPM Responsables de composantes Membres des commissions d'évaluation et d'attribution	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
7.5 Appréciation du Processus d'Évaluation	<p><b>1- Ouverture des plis :</b> Le PV d'ouverture des plis reste muet sur la dénomination des banques ayant délivré les cautions de soumissions. Il ne précise pas non plus la validité des dites cautions.</p> <p>La commission d'ouverture des plis a rejeté 4 offres d'entreprises à l'ouverture des plis : cette pratique est inacceptable. Elle est à proscrire.</p> <p>Le PV d'ouverture des plis n'est pas cohérent, nous avons relevé ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>23 plis reçus dont 21 avant l'heure</li> <li>21 plis ouverts</li> <li>4 plis rejetés aussitôt après le départ des soumissionnaires</li> <li>12 (douze) remis au représentant du Ministère (normalement 17 devait être remis)</li> </ol> <p><b>2- Rapport d'évaluation des offres:</b> Les critères d'évaluation utilisés ne sont pas indiqués dans le DAO. Ceci est contraire aux principes de base de la passation de marchés. La méthodologie utilisée n'est pas adaptée aux marchés exécutés dans le cadre des projets Banque Mondiale ou FIDA.</p> <p><b>3- Approbation du rapport d'évaluation :</b> ANO du FIDA par mail du 26 octobre 2013, avec les recommandations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Enquête sur la capacité des entreprises avant la signature des contrats</li> <li>S'accorder sur un délai de démarrage intégrant le temps nécessaire pour le recrutement des consultants devant assurer la supervision des travaux</li> </ol> <p><b>4- Notification :</b> n'est pas dans le classement</p> <p><b>5- La négociation s'est tenue le 17 septembre 2014.</b> Les recommandations de la commission d'évaluation ont été intégrées. Toutefois nous constatons une fois de plus l'absence de la personne responsable de la Passation de Marchés.</p> <p><b>6- Signature du contrat :</b> Le contrat a été signé le 17 septembre 2014 soit un retard de 40 jours de retard par rapport aux prévisions du PPM. Le délai d'exécution est de 6 mois. d'exécution de 6 mois.</p> <p><b>7- Publicité :</b> n'est pas dans le classement.</p>		<ol style="list-style-type: none"> <li>Préciser dans le PV d'ouverture des plis et pour chaque entreprise : <ol style="list-style-type: none"> <li>La Banque émettrice de la caution de soumission</li> <li>Sa validité</li> <li>Et le montant de la caution</li> </ol> </li> <li>Il n'est pas autorisé à l'ouverture des plis de rejeter des offres. Ceci est la prérogative des commissions d'évaluation et d'attribution.</li> <li>Les critères utilisés pour l'évaluation des offres doivent être exactement ceux annoncés dans le DAO</li> <li>Reconstituer toute la bonne documentation à archiver.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>RPM et son assistante</li> <li>Responsables de composantes</li> <li>Membres des commissions d'évaluation et d'attribution</li> </ol>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
7.6 GESTION DE CONTRATS	La signature du contrat a accusé un retard de 224 jours par rapport aux prévisions du PPM. Le délai moyen de signature de contrat par rapport à l'ouverture est de 125 jours (4 mois) Le retard accusé dans la mobilisation du bureau de contrôle a beaucoup impacté l'exécution des travaux.	Pour des travaux d'envergure de lasorte, il faut exiger avant le démarrage effectif des travaux la production par l'entreprise de Dossier d'Exécution qui permet de mettre en exergue : 1. Les contraintes de terrain (accessibilité) 2. La performance d'exécution des travaux proposée par l'entreprise 3. Le calendrier d'exécution 4. Le calendrier de mobilisation des ressources (matériaux, matériels, équipes, ouvriers et manœuvres) 5. Etc...	Pour les travaux d'envergure : 1. Disposer d'un Dossier technique bien ficelé au moment de l'AO 2. Le contrôle doit être mobilisé au plus tard un mois avant le démarrage effectif des travaux. 3. L'ordre de service de démarrer les travaux par l'entreprise est donné par le contrôle (ou contresigné par le PADEF) 4. Exiger de l'Entreprise un Dossier d'Exécution avant le démarrage des travaux (il faudra d'ores et déjà au moment de l'AO en informer les candidats à la soumission) 5. Le contrôle devra donner un avis indicatif du dossier d'exécution remis par l'entreprise Le PADEF est invité à écourter les délais de signature de contrat.	1. La RPM 2. Les Responsables de composantes 3. Le Bureau de contrôle (ou maitre d'œuvre)	Sans délai pour tous travaux d'envergure
8	Designation du Contrat : Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou)	Méthode : AON Catégorie: Travaux	Montant du Contrat en \$EU : US \$ 347 621	Nom et Adreses du Contractant : Lot 2 : Construction Bâtiment Hassan/ 1901 rue Moutaba, Brazzaville/06 678 50 50	
	Voir 7				
9	Designation du Contrat : Travaux de construction de 7 ouvrages de franchissement dans le district de Mvouti (Kouilou)	Méthode : AON Catégorie: Travaux	Montant du Contrat en \$EU : US \$ 501 872	Nom et Adreses du Contractant : Lot 3 : Roger Services/ 118 bis, rue Loubomo, Brazzaville/06 952 34 00	
	Voir 7				
10	Designation du Contrat : Travaux de Construction de 4 ouvrages de franchissement sur les pistes rurales : Louvakou-Moubandi département du NIARI ( 3 dalots 1X1 et 1dalot 2X1.5)	Méthode : ED Catégorie: Travaux	Montant du Contrat en \$EU : 71 040 US \$	Nom et Adreses du Contractant : ENTREPRISE DES TRAVAUX PUBLICS DU NIARI (ETPN) Outil attitré du Conseil Départemental Du Niari sis à Dolosie tel : 06 634 64 84 / 05 557 12 31	

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
10.1 PPM	La signature du contrat était prévue dans le PPM le 26/08/20114, elle a eu lieu le 30/10/2014 soit 65 jours (un peu plus de 2 mois) de retard.		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer un bon suivi de la mise en œuvre du PPM (PIP)</li> <li>2. Faire un rapport d'activités sur la PM tous les 45 jours pour une meilleure gestion des risques liée à la PM</li> </ol>	RPM et son assistante	Sans délai
10.2 Appréciation du Processus d'AO	Absence de la documentation de saisine de l'entreprise ETPN	<p>La passation de marchés de travaux, équipements et services assimilés par la procédure d'entente directe (ED) ou de Gré à Gré (GG) se déroule selon les huit (08) étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>E1. L'expression et la validation des besoins (déjà réglé par l'ANO sur le PTBA)</li> <li>E2. Demande d'autorisation de la passation de marché par Entente Directe (déjà réglé si le PPM est validé par le FIDA)</li> <li>E3. Demande de prix et négociation du contrat ;</li> <li>E4. Demande d'avis de non objection sur le projet de contrat ;</li> <li>E5. La signature du marché (y/c toute sujétion : GBE, compte Bancaire, Etc.)</li> <li>E6. L'enregistrement du marché ;</li> <li>E7. Le suivi de l'exécution du marché (jusqu'à la réception de l'acquisition)</li> <li>E8. Le classement des documents de passation de marchés</li> </ol>		Tout le Staff du PADEF et particulièrement la RPM et son assistante.	Sans délai
10.3 Qualité du DAO	Absence de DAO dans le dossier qui nous a été remis.				
10.4 Critères d'Évaluation	Entente Directe (ED) sur la base de la satisfaction du PADEF sur l'exécution de la convention n° T012/2014/PS/UCP/RPM sur Entente Directe.				

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
10.5	<p><b>Appréciation du Processus d'Évaluation</b></p> <p>1- <b>Ouverture des plis</b> : Non Applicable (ED)</p> <p>2- <b>Rapport d'évaluation des offres</b>: Non Applicable (ED).</p> <p>3- <b>Notification</b> : n'est pas dans le classement</p> <p>4- <b>Signature du contrat</b> : Le contrat a été signé le 30 octobre 2014 pour un délai d'exécution de 3 mois.</p> <p>5- <b>Publicité</b> : n'est pas dans le classement.</p>				
10.6	<p><b>GESTION DE CONTRATS</b></p> <p>1. Le contrat ne précise pas le compte bancaire de l'entrepreneur dans lequel il doit être payé.</p> <p>2. Le contrat n'exige aucune police d'assurance de la part de l'entreprise (généralement polices d'assurance aux tiers et tout risque de chantier)</p> <p>Nous avons constaté un paiement de 11 706 000 FCFA représentant le paiement à 100% de la facture N° 004/2014/ETPN.</p> <p>Nous avons relevé sur ce paiement que le PADEF n'a ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédé à la retenue de 5% du montant du contrat représentant la garantie de bonne exécution tel que stipulé dans le contrat. Soit une retenue de 1 776 000 FCFA (5% de 35 520 000 FCFA)</li> <li>• Procédé à la retenue de retenue de garantie de 5% du montant décompté soit 585 300 FCFA (5% de 11 706 000 FCFA)</li> </ul>	<p>A ce stade de l'exécution du contrat, le PADEF aurait du payer 9 344 700 FCFA au lieu de 11 706 000 FCFA</p>	<p>L'attachement et le décompte doivent être approuvés par les responsables suivants avant son traitement au niveau de la comptabilité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le spécialiste de la composante</li> <li>2. La personne responsable de la passation de marché</li> <li>3. La mission de supervision (le maitre d'œuvre)</li> </ol> <p><b>Le PADEF doit exiger à ce que l'état des salaires du personnel soit joint</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. PRPM</li> <li>2. Responsable de la composante</li> <li>3. Maitre d'œuvre</li> </ol>	Sans délai
11	<p><b>Designation du Contrat : Construction de 4 ouvrages de franchissement sur les pistes rurales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tseke Pembe-Mandou Mouyoundzi</li> </ul>		<p><b>Méthode : ED</b></p> <p><b>Catégorie: Travaux</b></p>		<b>Montant du Contrat \$EU : 202 804 \$</b>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mandingou Gare-Kibounda</b></li> </ul>				
	<b>Nom et Adresses du Contractant : Société Générale de Génie Civil de Bouenza (SGCB-Sarlu) / Outil attribué du Conseil Départemental de la Bouenza sis à Madingou tel : 06 614 12 54</b>				
11.1.PPM	La signature du contrat était prévue dans le PPM le 26/08/2014, elle a eu lieu le 30/10/2014 soit 65 jours (un peu plus de 2 mois) de retard.		<ol style="list-style-type: none"> <li>Assurer un bon suivi de la mise en œuvre du PPM (PIP)</li> <li>Faire un rapport d'activités sur la PM tous les 45 jours pour une meilleure gestion des risques liée à la PM</li> </ol>	RPM et son assistante	Sans délai
11.2 Appréciation du Processus d'AO	Absence de la documentation de saisine de l'entreprise SGC-B	<b>Voir Commentaire du Contrat N° 10 ci-dessus de ce tableau.</b>			Sans délai
11.3 Qualité du DAO	Absence de DAO dans le dossier qui nous a été remis				
11.4 Critères d'Évaluation	Entente Directe (ED) sur la base de la satisfaction du PADEF sur l'exécution de la convention n° 14/PS/RAMPBP/13 du 30/09/13				

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
11.5 Appréciation du Processus d'Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Ouverture des plis : Non Applicable (ED)</li> <li>2- Rapport d'évaluation des offres: Non Applicable (ED).</li> <li>3- Notification : n'est pas dans le classement</li> <li>4- Signature du contrat : Le contrat a été signé le 30 octobre 2014 pour un délai d'exécution de 3 mois.</li> <li>5- Publicité : n'est pas dans le classement.</li> </ul>				

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
11.6 GESTION DE CONTRATS	<p>1. Le contrat prévoit un délai d'exécution de 3 mois alors que le planning d'exécution joint au contrat présente l'étalement des travaux sur 4 mois.</p> <p>2. Le contrat ne précise pas le compte bancaire du consultant dans lequel il doit être payé.</p> <p>3. Le contrat n'exige aucune police d'assurance de la part de l'entreprise (généralement polices d'assurance aux tiers et tout risque de chantier)</p> <p>4. Le contrat n'est pas paraphé.</p> <p>Nous avons constaté un paiement de 26 181 400 FCFA représentant le paiement à 100% des factures 020 et 021 déposées le 13/11/14. Nous avons relevé sur ce paiement le PADEF n'a ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédé à la retenue de 5% du montant du contrat représentant la garantie de bonne exécution tel que stipulé dans le contrat. Soit une retenue de 5 052 100 FCFA (5% de 101 042 000 FCFA)</li> <li>• Procédé à la retenu de retenue de garantie de 5% du montant décompté soit 1 309 070 FCFA (5% de 26 181 400 FCFA)</li> </ul>	<p>A ce stade de l'exécution du contrat, le PADEF aurait du payer 19 820 230 FCFA</p> <p><b>Le PADEF doit exiger à ce que l'état des salaires du personnel soit joint à l'attachement.</b></p> <p>Le FIDA avait donné un ANO conditionnel. Est-ce que les documents corrigés ont été transmis au FIDA pour rendre effectif l'ANO</p>	<p>L'attachement et le décompte doivent être approuvés par les responsables suivants avant son traitement au niveau de la comptabilité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le spécialiste de la composante</li> <li>2. La personne responsable de la passation de marché</li> <li><b>3. La mission de supervision</b></li> </ol> <p>Pour les ANO conditionnés (ou avec réserve), apporter toujours les corrections et/ou compléments d'information requises et les transmettre au FIDA pour rendre effectif l'ANO même à postériori.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. PRPM</li> <li>2. Responsable de la composante</li> <li>3. Maître d'œuvre</li> <li>4. Le coordinateur (pour les ANO)</li> </ol>	<p>Sans délai</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
12	Désignation du contrat : Travaux de Réhabilitation de 23 Kms de la piste KENGUE (YOMI)-MAKAELE dans le département de la LEKOUMOU	Méthode : ED Catégorie: Travaux	Montant du Contrat \$EU : 314 100 \$		
	Nom et Adresses du Consultant Contractant : Entreprise BALOU N° J 323 M, Immeuble SOPROGI, en face de l'ENAM Moungali 3 Brazzaville ; Téléphone : 06 673 85 88 / 05 585 02 38				
12.1 PPM	La signature du contrat était prévue dans le PPM le 26/08/20114, elle a eu lieu eu égard au PPM qui nous a été remis le 28/08/2014.	Pas de commentaire mais nous rappelons qu'au moment des audits il faudra nous remettre les PPM validés avant le début du processus d'acquisition du marché audité			Sans délai
12.2 Appréciation du Processus d'AO	Absence de la documentation de saisine de l'entreprise BALOU	Voir Commentaire du Contrat N° 10 ci-dessus de ce tableau			Sans délai
12.3 Qualité du DAO	Absence de DAO dans le dossier qui nous a été remis.				
12.4 Critères d'Évaluation	Entente Directe (ED) sur la base de la substitution de ce contrat au contrat N° 05/2014/PS/UNGP/RPM pour un montant de 148 983 160 FCFA				Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
12.5 Appréciation du Processus d'Évaluation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ouverture des plis</b> : Non Applicable (ED)</li> <li>2. <b>Rapport d'évaluation des offres</b>: Non Applicable (ED).</li> <li>3. Notification : <b>n'est pas dans le classement</b></li> <li>4. Signature du contrat : Le contrat a été signé le 28 aout 2014 pour un délai d'exécution de 3 mois.</li> <li>5. Publicité : <b>n'est pas dans le classement.</b></li> </ol>				Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
<b>12.6 GESTION DE CONTRATS</b>	<p>Le contrat ne précise pas le compte bancaire du consultant dans lequel il doit être payé.</p> <p>Le contrat n'exige aucune police d'assurance de la part de l'entreprise (généralement polices d'assurance aux tiers et tout risque de chantier)</p> <p>Nous avons constaté que le décompte n° 1 de l'entreprise BALOU pour un montant de 96 603 770 FCFA a été repris par le PADEF pour être corrigé (en réalité la correction portait sur la retenue de la retenue de garantie qui n'a pas été défalquée par l'entreprise).</p> <p>Le paiement d'un montant de 91 773 582 FCFA a été fait sur la base d'une facture ne comportant pas la signature de l'entreprise bénéficiaire (mismanagment).</p> <p>Nous avons trouvé dans le classement de la passation de marchés un chèque certifié de 7 852 500 FCFA constituant la Garantie de Bonne Exécution (7 852 500 FCFA = 157 050 000 * 5%). Si la PRPM n'a pas de coffre, elle doit confier ces chèques certifiés et garanties bancaires à la RAF.</p> <p>En cas d'ANO conditionnel, transmettre au FIDA, les corrections apportées pour avoir la levée des conditions d'ANO : Le FIDA avait donné un ANO conditionnel. Est-ce que les documents corrigés ont été transmis au FIDA pour rendre effectif l'ANO.</p> <p>Il est annoncé pratiquement dans tous les contrats (en tout cas de travaux) la disponibilité de formulaires de suivi de chantier au siège du PADEF. Selon nos interlocuteurs ces formulaires ne sont pas disponibles.</p>	<p>La tâche du PADEF dans le traitement des décomptes est d'apprécier la recevabilité de la facture sur la base des attachements (travaux effectivement réalisés (approbation de la mission de contrôle), respect de toutes les obligations du contrat (état des salaires du personnel utilisé, polices d'assurances exigées dans le DAO ou le contrat, retenue de garantie, retenue de la garantie de bonne exécution au premier décompte si la caution de bonne exécution n'est pas constituée, etc....). Si le décompte est recevable, il est approuvé par la mission de supervision, par le spécialiste de la composante concerné et la personne responsable de la passation de marchés, par la suite il est transmis à la comptabilité pour traitement. Sinon le décompte doit être retourné à l'auteur pour correction. Il ne revient pas au PADEF de reprendre un décompte pour être payé.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à l'approbation de toutes les factures avant leur traitement par : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Le prestataire</li> <li>b. La mission de supervision ou de contrôle</li> <li>c. Le responsable de la composante</li> <li>d. La PRPM</li> </ol> </li> <li>2. Vérifier les modalités de recevabilité de décompte (CBE, RG, effectivité de la prestation, état des salaires si requis, etc ...)</li> <li>3. Rejeter tout décompte qui n'est pas recevable</li> <li>4. Élaborer les formulaires de suivi de marchés et les mettre à disposition des contractants</li> <li>5. Apporter les corrections requises aux ANO avec réserves et faire une copie au PADEF</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RAF <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La mission de contrôle</li> <li>b. Le responsable de la composante</li> <li>c. La RAF</li> </ol> </li> <li>2. PRPM</li> <li>3. PRPM, RAF</li> <li>4. Responsables de composantes</li> <li>5. PRPM</li> </ol>	<p>Sans délai</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
13	<b>Désignation du contrat : Acquisition de matériels des voies navigables dans le Likouala (lot 1)</b>		<b>Méthode : CF</b>	<b>Montant du Contrat \$EU : 53 640 \$</b>	
	<b>Nom et Adresses du Consultant Contractant : Quincaillerie SCB</b>		<b>Catégorie : Fournitures</b>		
13.1PPM	Il était initialement prévu au PPM de faire les travaux a l'Entreprise par voie ED. En date du 26/06/14 le PADEF a sollicité l'ANO du FIDA pour procéder l'acquisition du matériel requis par la méthode Consultation de Fournisseurs (CF). Ce matériel devrait être mis à disposition d'organisation pour faire les travaux en régie. Nous n'avons pas trouvé l'ANO dans le classement de la PM. La signature du contrat était prévue dans le PPM le 10/07/2014, elle a eu lieu le 22/08/2014 soit 43 jours de retard	Selon l'expert de la composante l'ANO a été donné par le CPO.	Se rapprocher du FIDA pour avoir une copie de l'ANO et la classée dans le rangement de la passation de marchés pour les audits à venir	RPM	Sans délai
<b>Pas de commentaires pour le reste</b>					
14	<b>Désignation du contrat : Acquisition de matériels des voies navigables dans le Likouala</b>		<b>Méthode : CF</b>	<b>Montant du Contrat \$EU : 8 000 \$</b>	
	<b>Nom et Adresses du Consultant Contractant : Ets La Gloire</b>		<b>Catégorie : Fournitures</b>		
<b>Voir Commentaire du Contrat N° 13 ci-dessus de ce tableau</b>					
15	<b>Désignation du contrat : Acquisition de matériels des voies navigables dans le Likouala</b>		<b>Méthode : CF</b>	<b>Montant du Contrat \$EU : 23 848 \$</b>	
	<b>Nom et Adresses du Consultant Contractant : Ets Grand Marché</b>		<b>Catégorie : Fournitures</b>		
<b>Voir Commentaire du Contrat N° 13 ci-dessus de ce tableau</b>					
<b>SERVICES ASSIMILÉS</b>					
16	<b>Désignation du contrat : Assurance Maladie des agents du PADEF</b>		<b>Méthode : CF</b>	<b>Montant du Contrat \$EU : 57 964 \$</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant : NSIA Assurance</b>		<b>Catégorie : Services</b>		
16.1PPM	Faire un PPM pour les services assimilés. Le contrat a été signé avec un retard de 368 jours.	Apparemment le PADEF est resté un an sans contrat d'assurances maladie : c'est quand même grave et déplorable avec tous les risques liés surtout aux déplacements de terrain.	Le coordonateur doit exiger une note ecrite pour expliquer la raison de tout retard de signature de contrat de plus de 45 jours	Le coordonateur	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
16.2 Appréciation du Processus de Demande de Cotation	<p>Le PADEF a consulté les maisons d'assurances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Société GRAS SAVOYE Brazzaville</li> <li>2. Société ASCOMA Brazzaville</li> <li>3. Société ALLIANZ Brazzaville</li> <li>4. Société NSIA Brazzaville</li> </ol> <p>Les lettres et dossiers de demandes de cotations ont été transmis aux fournisseurs le 07 juillet 2014. Les propositions devaient parvenir au PADEF le 14 juillet 2014 à 12H30.</p> <p>L'ouverture des plis a eu lieu le 14 juillet 2014 à 12H30 (selon le PV d'ouverture des plis) au PADEF.</p> <p>A la date d'ouverture des plis, seules deux offres étaient enregistrées.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Société ALLIANZ Brazzaville</li> <li>2. Société NSIA Brazzaville</li> </ol> <p>Selon le PV d'ouverture de plis ASCOMA et GRAS SAVOYE sont des courtiers de NSIA et ALLIANZ donc ne pouvaient pas déposer.</p> <p>Commentaires par rapport au nombre 3</p>	<p>Pour une consultation de fournisseurs, le PADEF doit s'assurer au moment de la consultation que les fournisseurs consultés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sont habilités à soumissionner</li> <li>2. Ont les capacités techniques et financières pour l'exécution du marché pour lequel ils sont consultés</li> <li>3. Et sont disponibles et disposés à exécuter le contrat s'ils en sont adjudicataires.</li> <li>4. Seront au moins 3 à soumissionner</li> </ol> <p>Ce n'est vraiment pas un argument recevable de dire que les deux candidats sont des courtiers et donc ne peuvent soumissionner. Il ne fallait donc pas les consulter.</p>	Revoir les procédures de consultation de fournisseurs.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. RPM et son assistante</li> <li>2. Tous les membres de la commission d'analyse</li> </ol>	Sans délai
16.3 Qualité du Dossier de Demande de Cotation	Pas d'observation				
16.4 Critères d'Évaluation	Pas d'observation				

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
16.5	<p><b>Appréciation du Processus d'Évaluation</b></p> <p><b>1- Ouverture des plis</b> : seuls deux plis ont été ouverts. Le minimum requis par les procédures est 3.</p> <p><b>2- Rapport d'évaluation des offres</b>: pas d'observations sur l'évaluation</p> <p><b>3- Approbation du rapport d'évaluation</b> : Pas d'observation</p> <p><b>4- Notification</b> : les lettres de notification ne sont pas dans le classement</p> <p><b>5- Signature du contrat</b> : Le contrat qui nous a été remis est signé le 13 aout 2014. La signature du contrat a accusé un retard de 368 jours de retard par rapport aux prévisions du PPM (10/08/2013). Le délai d'exécution est de un an.</p> <p><b>6- Publicité</b> : la publication des résultats n'est pas dans le classement.</p>		A la fin du processus de sélection, faire une publication des resultats dans la presse.	La RPM et son assistante	Sans délai
16.6	<p><b>GESTION DE CONTRAT</b></p> <p>Il est prévu dans le contrat les modalités de paiements suivantes :</p> <p>A la signature du contrat l'assuré paiera la somme de 28 982 249 FCFA TTC correspondant à 353 442 FCA par <b>assuré/bénéficiaire</b></p>	Pas de commentaire			
17	<p><b>Désignation du contrat : Fourniture et livraison à Dolosie de 14 imprimantes destinées aux CMEC</b></p> <p><b>Nom et Adresses du Contractant : AFRIQUE IMPORT</b></p>		<p><b>Méthode : CF</b></p> <p><b>Catégorie : Services</b></p>	<b>Montant du Contrat \$EU : 4 564 U\$ HT</b>	

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
17.1 PPM	<p>L'acquisition de ces imprimantes a respecté les prévisions du PPM : respect de la méthode de passation de marchés et du budget.</p> <p>Toutefois il faut signaler que la signature du contrat a accusé un retard de 45 jours (signature effective le 30/01/14 / prévue dans le PPM le 15/12/13</p>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer un bon suivi de la mise en œuvre du PPM (PIP)</li> <li>2. Faire un rapport d'activités sur la PM tous les 45 jours pour une meilleure gestion des risques liée à la PM</li> </ol>	RPM et son assistante	Sans délai
17.2 Appréciation du Processus de Demande de Cotation	<p>5 fournisseurs ont été consultés, il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. MICRO PLUS, Tel : 05 576 04 88</li> <li>2. BL TECHNOLOGY, Tel : 05 393 53 53</li> <li>3. Olas Group International, Tel : 06 900 64 69- Brazzaville</li> <li>4. CAPRI BUSINESS International, Tel : 06 666 34 44-Brazzaville</li> <li>5. AFRIQUE IMPORT, Tel : 04 405 43 74- Brazzaville</li> </ol> <p>Seuls 3 fournisseurs ont répondu, il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. BL TECHNOLOGY, pour un montant de 5 021 800 FCFA</li> <li>2. Olas Group International, pour un montant de 3 360 000 FCFA</li> <li>3. AFRIQUE IMPORT, pour un montant de 2 282 000 FCFA</li> </ol>	<p>Les fournisseurs MICRO PLUS et CAPRI BUSINESS n'ont pas répondu. Ont-ils réellement reçu les lettres de demandes de cotation. Question qu'on est en droit de se poser, d'autant plus que la lettre originale de Micro Plus retrouvée dans le classement n'est pas déchargée. Micro Plus n'a sûrement pas reçu</p>	<p>S'assurer que tous les fournisseurs consultés ont bien reçu leurs lettres d'invitation et a temps (garder dans le classement de la PM une copie des lettres d'invitation déchargée par les fournisseurs consultés)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assistante de Direction</li> <li>2. RPM et son assistante</li> </ol>	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
17.3 Qualité du Dossier de Demande de Cotation	<p>Le dossier est bien élaboré.</p> <p>Les spécifications sont bien précisées, toutefois il manquait de demander aux fournisseurs de préciser dans leur offre la capacité des cartouches en termes de nombre de feuilles.</p>	<p>Nous avons relevé un manque de contrôle de qualité à la page 11. Le point 5. Données Particulières parle de la fourniture et livraison de six(6) moulins à Dolisie : Probablement un coupé-collé.</p>	<p>Mettre en place un Système d'Assurance Qualité qui permettrait au PADEF d'avoir des documents de qualité ( exempts d'erreurs dues au coupee collee, d'incoherence, etc.)</p>	<p>La RPM et les responsables de composantes</p>	<p>Sans délai</p>
Critères d'Évaluatio	<p>Les critères d'évaluation liés à la prise en compte de l'amortissement des imprimantes n'étaient pas précisés dans le dossier de consultation.</p>		<p>Preciser dans le dossier de demande de cotation tous les criteres materiels et immateriels d'evaluation des offres</p>	<p>La RPM et les responsables de composantes</p>	<p>Sans délai</p>

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
17.5 Appréciation du Processus d'Évaluation	<p><b>1- Ouverture des plis</b> : Le PV d'ouverture des plis ne précise pas si les offres financières sont en TTC, HT ou HTHD</p> <p><b>2- Rapport d'évaluation des offres</b>: La durée d'amortissement pour l'exploitation des imprimantes n'est pas précisée dans le dossier de demande de cotation. Les fournisseurs n'ont pas tous donné la capacité des cartouches proposées afin que le cout projeté d'une imprimante sur sa durée de vie ou d'exploitation soit estimé à des fins d'évaluation. La commission semble dire que ces informations ont été collectées à partir d'internet. A l'avenir il faut imprimer de telles sources d'informations et les consigner dans le classement de la passation de marchés. Le rapport d'évaluation ne rappelle pas la première consultation du 26 novembre 2014, qui n'avait enregistré que 2 offres.</p> <p><b>3-</b> Approbation du rapport d'évaluation : RAS</p> <p><b>4-</b> Notification : la notification de rejet (offres non retenues a été faite après la signature du contrat. A l'avenir signer le contrat après la notification des rejets (environ 3 a 5jours après réception par les concernés des lettres de rejet de leurs offres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Notification attributaire : 27 janvier 2014</li> <li>b. Signature du contrat : 30 janvier 2014</li> <li>c. Notification de rejet : 04 janvier 2014</li> </ul> <p><b>5-</b> Signature du contrat : Le contrat a été signé le 30 janvier 2014 soit un retard de X jours de retard par rapport aux prévisions du PPM. Le délai de livraison est de 1 jours.</p> <p><b>6-</b> Publicité : Pas applicable-budget faible.</p>		<p>Préciser dans le PV d'ouvertures des plis les offres en TTC et en HT. Mieux vaut l'indiquer dans le modèle de lettre de soumission afin d'obliger les soumissionnaires à donner les deux montants</p> <p>Prévoir 5 jours ouvrables entre la notification de rejet et la signature des contrats.</p>	RPM et son assistante	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
17.6 GESTION DE CONTRAT	<p>Le PV de réception ne relève pas la conformité du matériel livré aux spécifications du dossier de consultation. Le PV de livraison n'atteste que de la livraison des imprimantes.</p> <p>Le contrat ne précise pas le compte bancaire du consultant dans lequel il doit être payé.</p>		Faire un test et vérifier les caractéristiques et performances de l'équipement acquis avant de signer le PV de réception.	RPM et Responsables de composantes	Sans délai
<b>GESTION DE TRAVAUX (MISSION DE TERRAIN)</b>					
18	<b>Désignation du contrat : Piste Lukavou Mboubanti</b>		<b>Méthode : ED</b>	<b>Montant du Contrat \$EU :</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant :</b>		<b>Catégorie : Travaux</b>		

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
18.1	<p>Absence du chantier de la Documentation d'exécution suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Cahier de Prescriptions Techniques</li> <li>5. Plans d'exécution</li> <li>6. Journal de chantier</li> </ol>	<p>Il nous a été difficile voire impossible de mesurer la conformité des travaux au cahier de charges qui n'était pas disponible sur le site du projet. Néanmoins nous avons trouvé une équipe qui dans l'ensemble présente de bonne capacités pour l'exécution des travaux.</p> <p>A l'ouverture de tels travaux le PADEF doit veiller à la disponibilité in situ des documents d'exécution des travaux.</p>	<p>Pour les travaux d'envergure le PADEF prendra les dispositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remettre les formulaires de suivi de chantier au moment de la signature du contrat</li> <li>2. Faire au siège du PADEF une réunion de prise de contact avec l'entreprise pour revisiter tous les documents d'exécution</li> <li>3. Faire au niveau du site du projet une réunion de démarrage présidée par le responsable de la composante ( par exemple pour les infrastructures par l'expert en infrastructure)</li> <li>4. Définir avec le contrôle le format des rapports d'activités de suivi de chantier</li> <li>5. Avoir un maitre d'œuvre représentant le PADEF en permanence sur le chantier.</li> <li>6. Faire des visites de terrain au moins une fois tous les 45 jours</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine)</li> <li>2. Le Suivi et Evaluation</li> </ol>	Sans délai
18.2	<p>Non observation de certaines dispositions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisation de cales à béton</li> </ol>	<p>Le contrôle doit être en permanence sur le chantier. La documentation d'exécution y/c le journal de chantier doivent être en permanence sur le chantier.</p>	<p>Exiger du maitre d'œuvre (mission de contrôle) un SAQ (système Assurance Qualité) pour certifier la qualité des prestations sur le terrain</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine)</li> <li>2. Le Suivi et Evaluation</li> </ol>	Sans délai
19	<b>Désignation du contrat : CMEC de Dolesie</b>		<b>Méthode : ED</b>	<b>Montant du Contrat \$EU :</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant :</b>		<b>Catégorie : Travaux</b>		

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHANCES
19.1	Piètre qualité des travaux	Nous n'avons trouvé aucune documentation sur le site du projet nous permettant d'apprécier la qualité du suivi par le maitre d'œuvre. Nous avons fait une appréciation visuelle.	Revoir les capacités des contrôleurs	1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine) 2. La RPM 3. Le Suivi et Evaluation	Sans délai
19.2	Équipement non adapté	L'éclairage extérieur (lampes) n'est pas étanche	Exiger des maitres d'œuvre des cahiers de charges mieux élaborés  Exiger que le maitre d'œuvre réceptionne les équipements (électrique, plomberie, étanchéité, portes, carreaux) avant leur pose.	1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine) 2. Le Maitre d'oeuvre	Sans délai
19.3	Voir ce qui est améliorable	Eviter de faire dans vos projets des latrines c'est une terminologie péjorative. La latrine peut être considérée comme un manque de considération de la part des utilisateurs.	1. Reprendre si possible (disponibilité de ressources financières) l'éclairage extérieur 2. Faire un revers d'eau autour du bâtiment pour protéger les fondations 3. Reprendre les travaux et l'équipement des toilettes	FIDA PADEF	Dés que possible
20	<b>Désignation du contrat : Ouvrages BIBLOS GS</b>		<b>Méthode : ED</b>	<b>Montant du Contrat \$EU :</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant :</b>		<b>Catégorie : Travaux</b>		
20.1	Absence de matériaux (rupture de stock) sur le site du projet	Le PADEF doit prendre les dispositions idoines pour éviter des ruptures de matériaux sur les chantiers.	Prévoir dans le contrat une déposition (clause) qui permettrait au PADEF d'approvisionner directement les chantiers litigieux (en souffrance).  Le PADEF imputerait l'acquisition, le transport et les frais y relatifs au signataire du contrat.	1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine) 2. La RPM 3. Le Suivi et Evaluation	Sans délai

N°	CONSTATS OU OBSERVATIONS DE LA MISSION	COMMENTAIRES	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHEANCES
20.2	Un sous-traitant laissé à la merci de l'entreprise contractante	Situation inacceptable	N'hésiter pas de résilier le contrat de l'entreprise principale	1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine) 2. La RPM 3. Le Suivi et Evaluation	Sans délai
21	<b>Désignation du contrat : CMEC de LOYO</b>		<b>Méthode : ED</b> <b>Catégorie : Travaux</b>	<b>Montant du Contrat \$EU :</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant :</b>				
<b>Voir Commentaire du Contrat N° 19 ci-dessus de ce tableau (CMEC Dolesie)</b>					
22	<b>Désignation du contrat : Centre Semencier Mayoumina</b>		<b>Méthode : ED</b> <b>Catégorie : Travaux</b>	<b>Montant du Contrat \$EU :</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant :</b>				
22.1	Le consultant chargé des études s'est déjà rendu à Mayoumina pour rencontrer les utilisateurs du centre et s'enquérir des difficultés d'accès du site Le PADEF s'est aussi rendu au centre et a rencontré les responsables utilisateurs du centre	Le PADEF a eu une très bonne approche sur ce dossier. Cette démarche le mettrait à l'abri des éventuels avenants, retards dans l'exécution et difficultés d'accès aux sites de projets	Prendre les dispositions idoines pour mieux maîtriser les cahiers de charges avant le lancement des DAO	1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine) 2. La RPM	Sans délai
23	<b>Désignation du contrat : Piste Ponga-Dimonika-Makaba</b>		<b>Méthode : ED</b> <b>Catégorie : Travaux</b>	<b>Montant du Contrat \$EU :</b>	
	<b>Nom et Adresses du Contractant :</b>				
23.1	Conditions d'accès très difficile Avenants considérables Site du projet dans une forêt classée	Aujourd'hui le PADEF est entrain de payer les carences d'une mauvaise étude de projet (cahier de charges non maîtrisé). Les études n'ont pas tenu compte de l'OP.412 qui nécessite des dispositions liées aux impacts environnementaux.	Prendre les dispositions idoines pour mieux maîtriser les cahiers de charges avant le lancement des DAO	1. Le responsable de la composante (l'expert du domaine) 2. La RPM	Sans délai

## **D. TDRs de la Mission :**

**A :** Amadou Doudou Seck  
Consultant, Spécialiste en Passation des Marchés

**DE:** Adriane Del Torto  
ACPM, WCA

**DATE:** 20 août 2014

**OBJET:** République du Congo – PADEF – Don Prêt 851-CG et PRODER 3 (DSF 8019-CG) : Revue de la Passation des marchés des programmes

### **Contexte**

La passation des marchés a toujours été un maillon faible dans les projets financés par le FIDA en République du Congo (RC). Les missions de supervision ont relevé une certaine insuffisance dans la préparation des termes de référence, dans la rédaction des dossiers d'appel d'offre, dans l'évaluation des offres, dans la rédaction des contrats et dans la gestion et le suivi des contrats et l'archivage. Les dernières missions de supervision ont toutefois relevé une amélioration et ce depuis de recrutement de la responsable de la passation des marchés (RPM) au sein de l'Unité Nationale de Gestion des Projets (UNGP).

La supervision de juin 2014 a fait une revue approfondie des marchés passés en 2013 et 2014 (marchés litigieux inclus) et a considéré l'augmentation des seuils de revue préalable à la hausse afin de donner plus d'autonomie à l'UNGP.

### **Objectifs et tâches de la mission**

L'objectif de la mission d'effectuer l'audit de passation des marchés du PADEF et des PRODER suite aux insuffisances constatées dans le portefeuille en matière d'archivage des dossiers, de pré-qualification des entreprises, de gestion des contrats et les problèmes posés par l'exigüité du marché pour certains biens/ services et travaux.

Aussi, la mission regardera l'état de la mise en œuvre des recommandations de la mission de juin 2014, surtout concernant les contrats litigieux et proposera des actions pour la suite des contrats.

La mission évaluera la prestation du RPM et fera des recommandations pour son développement professionnel (domaines d'amélioration, formations etc.)

La mission se déroulera au siège du PADEF à Brazzaville ainsi qu'au siège du PRODER 2 à Dolisie. Quelques visites de terrain pourraient aussi avoir lieu dans le Pool et le Niari, où certains contrats litigieux persistent.

Le consultant aura comme tâches analyser l'ensemble de la passation des marchés du projet en et de faire des recommandations sous les rubriques énoncées ci-dessous.

#### **1. La gestion de la fonction de passation des marchés**

- Les procédures de passation de marchés sont-elles dûment organisées et documentées?

- Les PPM bien préparés mis à jour et opérationnels ?
- Des modalités de financement adéquates ont-elles été adoptées?
- Des systèmes de contrôle interne ont-ils été mis en place?
- Le déroulement de la passation de marchés fait-il l'objet d'un suivi approprié et est-il dûment documenté?

## **2. La préparation de la passation des marchés**

- Les TDRs/DAO ont-ils été bien rédigés
- Les études préalables ont-ils été bien effectués ?
- La réglementation FIDA relative à la passation de marchés est-elle respectée?
- La valeur du marché de manière précise?
- La description de l'exécution du marché correspond-elle aux besoins et aux obligations légales du projet du pays et du FIDA?
- Le dossier d'appel d'offres était-il complet, transparent et non discriminatoire?
- Le dossier d'appel d'offres était-il conforme aux normes du FIDA et internationales (garanties, pénalités etc.) ?
- La soumission de variantes a-t-elle été acceptée et dûment gérée?
- Le cas échéant, le projet a-t-il dirigé de manière adéquate les experts chargés de l'assister dans la procédure de passation de marchés?
- Le cas échéant, le dossier a été non objecté par le FIDA ?

## **3. Le contrôle de la procédure de passation des marchés choisie**

- Le projet a-t-il choisi une procédure de passation de marchés appropriée et recevable selon l'accord de financement du FIDA, les directives de passation des marchés du FIDA, la lettre au bénéficiaire?
- La procédure choisie a-t-elle assuré le respect des principes de concurrence loyale et de transparence?
- Le cas échéant, le dossier a été non objecté par le FIDA ?

## **4. Le contrôle de la publicité et de la notification**

- Le projet a-t-il notifié les procédures de passation de marchés et les résultats conformément aux directives, à l'accord de financement et à la lettre au bénéficiaire ?
- L'égalité d'accès, en temps utile, aux documents et aux informations relatives au marché a-t-elle été assurée pour tous les candidats?
- Le cas échéant, la confidentialité était-elle assurée?

## **5. Le contrôle des procédures d'attribution**

- Un examen formel des offres reçues a-t-il été effectué?
- L'aptitude des candidats a-t-elle fait l'objet d'une évaluation précise?
- Les documents reçus ont-ils fait l'objet d'un examen avant l'évaluation des offres afin de déterminer s'ils étaient complets et répondaient aux conditions énoncées?
- Les offres ont-elles été correctement évaluées? La pondération des notes est-elle cohérente et juste ?
- Le résultat du processus d'attribution a-t-il été correctement obtenu et communiqué?
- Les comités sont-ils bien formés selon les recommandations des formations données par le FIDA ? et des normes internationales ?
- Le dossier a été non objecté par le FIDA ?

## **6. Le contrôle de l'archivage**

- Les dossiers sont-ils disponibles et complets ?
- Les recommandations des missions antérieures ont-elles été prises en considération

## 7. Le contrôle du suivi des contrats

- Les tableaux et fichiers sont-ils disponibles et à jour ?
- Les paiements sont-ils effectués dans les délais ?
- Les paiements sont-ils effectués selon les clauses du contrat ?

## 8. Le contrôle sur le terrain

- Visiter quelques réalisations qui sont non loin de Brazzaville (Pool) et non loin de Dolisie ( Niari) et évaluer la conformité avec les spécifications techniques.

## 9. Seuils de revue préalable

- Sur la base des constats de la mission, apprécier les seuils mis en place par la mission de supervision de juin 2014 et évaluer la possibilité de les rehausser davantage.

## Calendrier provisoire de la mission

La mission aura une durée totale de 28 jours à partir du 08 Novembre

07-08 Novembre	Préparation de la mission
9 novembre	Départ de Dakar
10 novembre	Arrivée à Brazzaville
10-15 Novembre	Travail avec le PADEF/PRODERS
Entre 15-24 Novembre	4 jours sur le terrain à prévoir dans le Niari (Dolisie à confirmer sur place)
Entre 15-24 Novembre	2 jours de terrain dans le Pool
24-27 Novembre	Rédaction du rapport et préparation de la restitution/formation
28 Novembre	Restitution/formation sur les aspects à améliorer et comment les adresser
29 Novembre	Rédaction du rapport
30 Novembre	Retour à domicile
30 Novembre-06 Décembre	Finalisation et remise du rapport de mission le 07 Décembre

## Documents de la mission

Pour assurer le succès de la mission, le PADEF désignera un interlocuteur officiel pour la durée. Cette personne sera responsable de toute la documentation à remettre au consultant avant (pour la préparation) et durant la mission.

Cette personne aura l'obligation de remettre à la mission toute l'information demandée et ce durant la période du séjour au Congo. Aucune information ne sera acceptée après le départ du consultant.

La documentation pour la mission inclut tous les dossiers relatifs à la passation des marchés depuis la première année de mise en œuvre du PRODERS 2 (688-CG) jusqu'à présent. Cette documentation inclut et ne se limite pas à

- Rapports de supervision PADEF, PRODERS 2 et PRODERS 3

- Audits PADEF, PRODER 2 et PRODER 3
- RMP PRODER 3
- PTBA et Plan de passation des marchés depuis la première année de mise en œuvre pour les 3 projets
- Plan de suivi des contrats mis à jour
- pro formas (preuve de la valeur du marché de manière précise
- tout complément d'information
- textes de loi de PM du Congo

## E. Mail d'annonce du FIDA au PADEF

- [Del Torto, Adriane](#) : 25 oct. 2014

À

- Benjamin Dira (oba\_opi@yahoo.fr)
- Bureau de liaison BL
- Programme PADEF

Cc

- Estelle Bouss
- RCteam
- moi

Cher Coordo,

Il a été indiqué lors de la dernière supervision du PADEF qu'une mission d'audit de la passation des marchés se ferait pour le portefeuille du FIDA en République du Congo avant la fin 2014.

Cette mission visitera le Congo à partir du 10 jusqu'au 30 novembre 2014 (l'itinéraire du consultant suivra dans des délais convenables) et aura pour objectif revoir tous les documents relatifs à la passation des marchés pour le PRODER 2, PRODER 3 et PADEF.

Afin d'assurer le succès de cette mission, je vous saurais gré de bien vouloir mettre à disposition de la mission un interlocuteur officiel pour la durée entière de son séjour au Congo. Cette personne sera responsable de toute la documentation à remettre au consultant avant (pour la préparation) et durant la mission. Une liste de la documentation est incluse sur la dernière page des TDRs en pièce jointe.

Afin de mieux se préparer, je partage avec l'UNGP les TDRs pour cette importante mission. Une communication officielle au gouvernement suivra dans les jours à venir.

Cordialement

Adriane Del Torto

Associate Country Programme Manager DRC/RC

West and Central Africa Division

Programme Management Department

IFAD – Via Paolo di Dono n.44

Tel. +39.06.5459.2776

Fax.+39.06.5459.3776

Email [a.deltorto@ifad.org](mailto:a.deltorto@ifad.org)

Skype : adrianeifad

## F. Photos de visites de Terrain